
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-quatrième séance – Mercredi 23 novembre 2016, à 20 h 45

Présidence de M. Rémy Burri, président

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzone*, maire, *M^{me} Vera Figurek* et *M. Simon Gaberell*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M^{mes} Sandrine Salerno*, *Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 10 novembre 2016, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 22 novembre et mercredi 23 novembre 2016, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous rappelle que l'absence de M. Barazzone en cette deuxième partie de nos travaux d'aujourd'hui est excusée.

Par ailleurs, comme vous avez pu le constater, nous n'avons malheureusement pas pu faire redémarrer le système informatique de sorte qu'il fonctionne parfaitement; pour les votes, nous continuerons donc de procéder comme à la séance de 17 h. Je demande aux cinq personnes concernées de bien vouloir faire connaître leurs intentions de vote en levant la main, afin de manifester leur prise de position sur chaque objet; les secrétaires veilleront à comptabiliser leurs voix.

4. Questions orales.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je réponds à une question qui m'a été posée hier par M^{me} Rigotti concernant les lignes d'eau à la piscine de Varembe. En préambule, je suis obligé de répéter quelque chose que vous savez déjà, Mesdames et Messieurs: nos piscines sont saturées, c'est un problème incontestable. Malheureusement, on ne construit pas de nouvelles piscines tous les jours! Cette situation est réjouissante, dans un sens, car cela veut dire que les

Genevoises et les Genevois nagent de plus en plus, mais elle est bien sûr difficile à gérer. Dans tous les domaines – natation libre, clubs, écoles et autres – nous recevons beaucoup trop de demandes d'utilisation, surtout pour les horaires les plus critiques comme le début de soirée.

A la piscine de Varembe, un arbitrage provisoire en faveur des clubs est appliqué à partir d'une certaine heure. Nous cherchons actuellement d'autres solutions. La situation qui se dessine est la suivante: le chantier de rénovation de la piscine de Pâquis-Centre ayant débuté, les clubs qui s'y entraînaient ont été provisoirement déplacés à la nouvelle piscine de Chandieu; dès que celle de Pâquis-Centre aura été rénovée, nous y transférerons les clubs de Varembe. Ainsi, il y aura enfin une amélioration. Pour l'instant, il est vrai que nous essayons simplement de faire des ajustements.

Nous verrons si nous pouvons améliorer l'offre déjà pour la situation dont parlait M^{me} Rigotti dans sa question orale d'hier, mais je répète que nous recevons trop de demandes, de manière générale, et que nous essayons de faire au mieux pour y répondre.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. M. Lathion m'a posé une question sur le Fonds d'apprentissage de la Ville de Genève. De toute façon, je fournirai au mois de septembre 2017 son premier bilan de fonctionnement.

Je rappelle que ce fonds a été inauguré il y a un peu plus de deux mois, le 15 septembre 2016. Nous avons déjà reçu beaucoup de demandes; en l'état, c'est plutôt un signal positif. L'initiative municipale IN-4 «Créons des places d'apprentissage pour nos enfants» rencontre donc un intérêt de la part des entrepreneurs et des entrepreneuses. Il s'agit en grande majorité de demandes de financement de certificats fédéraux de capacité (CFC) et, accessoirement, d'attestations de formation professionnelle (AFP).

A ce jour – donc en l'espace de deux mois – nous avons dépensé un tiers de la dotation, soit près de 500 000 francs, ce qui représente concrètement le financement de 132 demandes. Je rappelle que la dotation initiale validée par le Conseil municipal s'élève à 1,5 million de francs, soit la moitié du crédit de 3 millions de francs prévu dans la proposition PR-1019 du Conseil administratif.

M. Lathion voulait aussi savoir si le chèque formation avait du succès, s'il était demandé. Mais ce dispositif débutera au cours de l'année 2017, je ne peux donc pas répondre à cette question concernant l'année 2016.

M^{me} Carron m'a posé une question sur le plan de prévoyance de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de

Genève (CAP). Plus précisément, elle demandait si les prestations figurant dans le plan pour les pensionnés pourraient être financées sans qu'il faille recourir à des diminutions de rentes.

Je rappelle que la Ville de Genève définit le plan de financement, mais que les prestations sont décidées par la CAP. La réponse a d'ailleurs été donnée en commission des finances. En l'occurrence, ce n'est pas la Ville qui peut répondre à la question des prestations versées aux pensionnés mais la CAP, car cette caisse n'est pas seulement celle de la Ville de Genève, mais aussi celle des communes.

Le président. Nous avons reçu une motion d'ordonnancement émanant de M. Sormanni, qui demande de traiter durant cette séance – avant les autres objets dont l'urgence a aussi été acceptée hier – le rapport M-1240 A de la commission de l'aménagement et de l'environnement sur la motion de MM. Stéphane Guex et Pierre Gauthier intitulée «Abattage de Plainpalais, transparence absolue». Ce point figure déjà à notre ordre du jour; je rappelle que nous avons accepté hier une première motion d'ordonnancement pour le traiter en urgence. Le motif figurant sur la seconde motion d'ordonnancement de ce soir en vue de son traitement aujourd'hui même est le suivant: le vote sur le référendum se déroulera le dimanche 27 novembre 2016. Je donne la parole à M. Sormanni pendant une minute pour défendre cette nouvelle urgence.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il s'agit du rapport sur la motion M-1240 intitulée «Abattage de Plainpalais, transparence absolue». Je pense qu'il est utile que nous puissions en discuter ce soir, faute de quoi ce débat interviendra après la votation du 27 novembre. L'urgence me paraît donc assez évidente, merci de la soutenir.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport M-1240 A est acceptée par 50 oui contre 1 non (3 abstentions).

5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 13 septembre 2016 de MM. Stéphane Guex et Pierre Gauthier: «Abattage de Plainpalais, transparence absolue» (M-1240 A)¹.

Rapport de M. Eric Bertinat.

Cette motion a été déposée lors de la séance plénière du 13 septembre 2016. Le Conseil municipal l'a renvoyée, le même jour, à la commission de l'aménagement et de l'environnement. La commission, sous la présidence de M^{me} Danièle Magnin, a étudié la présente motion lors des séances des 20 septembre, 18 octobre et 8 novembre 2016.

Le rapporteur remercie M. Christophe Vuilleumier pour la qualité de ses notes de séances.

Avant de relater les nombreuses questions et réponses reçues en commission, permettez-moi de revenir sur les documents (expertises et cartes) réclamés par les conseillers municipaux. Ces documents figurent dans les annexes de ce rapport, à l'exception de deux expertises (l'une datée de 2008 – qui a été adressée en son temps à la commission des travaux – et l'autre de 2013) ainsi que deux cartes concernant les arbres que la commune entend transplanter dans d'autres parcs. Deux cartes pourtant promises par M. Pagani et qui ne sont jamais parvenues aux commissaires de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Rappel de la motion

Considérant:

- que beaucoup de voix s'élèvent dans la population genevoise pour savoir qui a pris la décision de l'abattage en urgence de 11 arbres, dans la nuit du vendredi 9 au samedi 10 septembre (voire 18 arbres selon des sources);
- que l'on est en droit de se demander:
 - le nom de l'entreprise mandatée pour l'expertise des arbres
 - si cette entreprise est indépendante de tout conflit d'intérêts
 - qui l'a mandatée
 - s'il y a eu une contre-expertise
 - s'il a été procédé à une tomographie
 - quand a été faite l'expertise, avant ou après la chute de l'arbre du 8 septembre

¹Développée, 1074. Motions d'ordonnement, 3115 et 3352.

- quelle était la nature des tests, des tests de résistance et quels étaient les critères
- quels étaient les critères évoqués pour l'abattage de ces arbres précisément
- si tous les arbres de la plaine ont été testés
- si le rapport d'expertise est consultable
- s'il est exact que le hêtre blanc/grisard, le plus grand abattu, se soit révélé être parfaitement sain après abattage et si c'est cela qui a justifié la pose d'une plaque sur sa souche pour la cacher
- pour quel motif un état sanitaire des arbres demandé par le comité référendaire le 24 août 2016, soit quinze jours avant, a été refusé,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de livrer en urgence les résultats des expertises qui ont mené à l'abattage de tous ces arbres;
- d'apporter des réponses claires à la population genevoise AVANT les votations du 27 novembre 2016 concernant la proposition PR-994.

Séance du 20 septembre 2016

Audition de M. Pierre Gauthier et de M. Stéphane Guex, motionnaires

M. Guex prend la parole et déclare que la motion n'est pas compliquée et pose une série de questions. Il remarque que ce sont des questions qu'il a relayées de personnes qui s'interrogent à la suite de l'abattage des arbres et il pense qu'il serait judicieux que le Conseil municipal se saisisse rapidement de cette affaire afin d'amener des réponses aux citoyens.

Il rappelle que quelques semaines avant la chute du marronnier, un premier arbre était tombé au parc Lagrange. Il remarque que cet événement n'avait pas été suivi d'un abattage comme à Plainpalais. Il déclare avoir observé, la nuit de l'abattage, que certains arbres étaient recouverts de plaques métalliques alors que d'autres ne l'étaient pas, et il mentionne que ces derniers montraient des traces de pourriture. Il se demande en l'occurrence pourquoi certains arbres étaient recouverts et d'autres pas. Il observe que certains citoyens ont retiré la plaque du grand peuplier blanc, découvrant que la souche était saine. Il signale que cette souche a été enlevée et qu'il n'est donc plus possible de procéder à une expertise. Il ajoute qu'il est également curieux de constater que l'entreprise qui a été mandatée par la Ville de Genève, Les Artisans de l'Arbre, a reçu mission le 4 août dans le but de faire un état sanitaire des arbres au 30 septembre. Il mentionne qu'il est troublant, suite au téléphone de l'association de défense des arbres de Plainpalais, qu'aucune réponse n'ait été apportée avant l'abattage. Il ajoute que cette même association s'est adressée à M. Pagani au mois de juin, lequel a répondu qu'il n'y

Motion: transparence sur l'abattage d'arbres à Plainpalais

avait pas de raison de mener une analyse sanitaire de ces arbres. Il pense, dès lors, qu'il convient d'apporter des réponses à cette association.

Il recommanderait d'auditionner cette association qui a de nombreux éléments à évoquer. Il mentionne également que les inquiétudes de cette association sont légitimes puisque, depuis les années 90, 130 arbres ont été abattus sur cette plaine.

Une conseillère municipale remarque que les habitants auraient indiqué que la souche était saine. Elle se demande comment ces personnes ont pu, sans analyse, déclarer que l'arbre était sain.

M. Guex acquiesce et déclare que l'analyse des arbres qui a mené à leur abattage a été réalisée avec une simple observation visuelle. Il signale alors se baser sur les déclarations d'un ancien pépiniériste qui aurait constaté que la souche de ce peuplier était saine. Il se demande donc également comment il est possible, sur la base d'une simple observation, de décréter qu'un arbre est sain ou pas.

M. Gauthier intervient et déclare que l'on regarde généralement s'il y a un espace creux au centre de la souche ou s'il y a de la pourriture afin de déterminer si l'arbre est sain. Il signale que le grand peuplier dont il est question a été débité en bûches et il remarque qu'aucune trace de pourriture n'a été constatée par ce pépiniériste.

M. Guex ajoute que ce peuplier n'est en outre pas dans l'alignement prévu par le plan d'aménagement. Et il remarque que son abattage arrange donc!

Une conseillère municipale signale que le lendemain de la chute du marronnier, les présidents des associations concernées par les marchés ont été prévenus par le Service des marchés que les pompiers avaient décidé de fermer complètement les marchés le samedi, le dimanche et le mercredi suivants. Elle remarque que le Conseil administratif s'est opposé à cette fermeture en mentionnant qu'il fallait trouver une solution. Elle indique que, le soir même, elle apprenait qu'une expertise de résistance avait été menée afin de déterminer quels étaient les arbres sains.

Elle déclare encore que, la veille au matin, les présidents d'associations se sont réunis et elle mentionne que l'un d'entre eux a indiqué voir que des experts étaient venus carotter les arbres afin de déterminer leur état, et elle signale qu'il semblerait que les racines soient desséchées et n'absorbent plus d'eau en raison du revêtement posé sur le sol. Elle précise que certaines racines auraient cassé net à 40 cm de profondeur. Elle se demande si le nom de l'expert est connu.

M. Gauthier déclare encore que l'association de défense des arbres de Plainpalais a signalé un déficit d'entretien et d'arrosage de ces arbres. Il ajoute que les arbres de Plainpalais sont en déficit hydrique, ce que le jaunissement rapide des feuilles vient confirmer. Il rappelle en outre que ces arbres sont des arbres de pépinière qui ne développent pas de racines suffisantes par rapport à leur couronne. Il pense qu'il faudrait confirmer cette situation.

Une conseillère municipale rappelle qu'en 2009 le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) avait mené une étude conséquente sur les arbres et elle se demande si les personnes auditionnées ont pu se procurer ce document. Elle ajoute qu'il faudrait en l'occurrence mettre en rapport cette étude avec ce qui s'est passé à Plainpalais.

M. Guex mentionne que le dernier état sanitaire réalisé à Plainpalais date de 2013. Il observe que si trois mois de sécheresse interviennent après une étude de ce type, les conséquences peuvent être importantes. Cela étant, il rappelle que l'inventaire des arbres du canton n'est pas terminé.

Une conseillère municipale remarque qu'il y aurait donc probablement un problème de suivi ou un manque de personnel.

M. Guex mentionne que sa question au magistrat allait dans ce sens. Il signale que de nombreux arbres ont des branches mortes dans leur couronne et il se demande si rien n'est fait afin de pouvoir, un jour, abattre ces arbres, ou s'il s'agit d'un manque de personnel. Il déclare avoir vu les pompiers abattre les arbres et ne pas avoir constaté que des arbres étaient tombés sur d'autres arbres, comme cela a été dit. Il mentionne qu'il serait ravi d'entendre le magistrat expliquer que l'entreprise a fait son travail correctement. Il signale, cela étant, avoir entendu qu'une trentaine d'arbres devaient encore être abattus sur la plaine.

M. Gauthier déclare encore réclamer depuis plusieurs années un renforcement du personnel du SEVE. Il ajoute que le syndicat indique régulièrement que ce service manque de personnel et que des ouvriers sont remplacés par des spécialistes. Il se demande dès lors quelle est la pertinence du département qui gère le SEVE. Il déclare encore que de nombreuses personnes ont des suspicions très nettes à propos de la légitimité de ces abattages qui arrangent ceux qui souhaitent terminer le projet de la pointe nord de la plaine.

Un conseiller municipal déclare que cette motion demande la transparence, mais il remarque que les personnes auditionnées font preuve de peu de transparence. Il se demande dès lors quel est le but des personnes auditionnées qui esquissent certains aspects sans les définir exactement.

M. Guex répond avoir simplement des questions qui lui semblent légitimes. Il observe que l'association de défense des arbres a soulevé par ailleurs la question de l'utilisation de cette plaine et si l'idée est d'en faire un espace commercial ou un lieu de déambulation. Il mentionne que le fait d'avoir moins d'arbres permet en l'occurrence de multiplier les manifestations et d'en accroître l'importance. Il remarque se poser également la question.

M. Gauthier rappelle qu'une première expertise avait été menée, concluant que tous les arbres devaient être abattus. Il ajoute que le responsable cantonal du service de la protection de la nature a indiqué qu'il n'aurait jamais autorisé la

Motion: transparence sur l'abattage d'arbres à Plainpalais

transplantation des arbres sur cette plaine. Il rappelle, cela étant, qu'une menace de référendum avait été agitée et qu'un compromis avait été trouvé en proposant une transplantation. Il observe toutefois qu'une transplantation implique un certain nombre de critères, et que le taux de réussite n'est pas absolu. Il signale en l'occurrence que les dendrologues expliquent que les spécimens doivent être jeunes, en bonne santé et que l'opération nécessite deux saisons. Il mentionne qu'une transplantation nécessite ainsi douze à vingt-quatre mois. Il constate qu'aucune des trois conditions n'est réalisée. Il déclare alors penser que cet abattage arrange tout le monde et qu'indépendamment du référendum, les arbres seront abattus et le projet terminé.

Un conseiller municipal remarque que 500 arbres sont donc abattus chaque année, mais il se demande si des expertises sont réalisées pour justifier ces abattements. Il se demande par ailleurs si l'arrosage est suffisant à Plainpalais.

M. Guex répond que ce sont 500 arbres qui sont abattus sur le territoire cantonal. Il rappelle que le Canton autorise les abattements, suite de quoi le SEVE entreprend l'opération. Il signale que le Canton lui-même reconnaît que la procédure est très contraignante. Il évoque ensuite l'arrosage en déclarant qu'un système de goutte à goutte fonctionne sur la plaine. Il précise que ce système fonctionne très bien et donne de bons résultats.

Une conseillère municipale observe que de nombreux arguments ont été évoqués au cours de cette audition, et elle aimerait en fin de compte savoir quel est le but. Elle mentionne que les motionnaires s'en prennent à M. Barazzone et à M. Pagani, et elle se demande si l'intention est véritablement la défense des arbres ou si ce sont des conflits internes qui portent cette motion. De plus, elle se demande dès lors à quoi sert une motion s'il n'y a aucune mesure prise à l'issue de son examen.

M. Guex répond ne pas avoir cité le nom de M. Barazzone. Cela étant, il déclare que des personnes s'interrogent dans tous les partis. Il rappelle que M. Barazzone place des arbres dans des pots alors qu'à Plainpalais, il s'agit d'arbres plantés en terre.

M. Gauthier remarque que les faits se sont déroulés et que les questions se posent. Il mentionne que la commission doit déterminer si la question est pertinente et non se demander si les motionnaires sont animés de mauvaises intentions. Il rappelle que la motion demande au Conseil administratif de livrer en urgence les expertises qui ont abouti à l'abattage, et de donner des informations à la population.

Un conseiller municipal demande si M. Gauthier était présent à la commission des travaux lorsqu'il était question de l'abattage de ces arbres au profit de l'installation d'une gaine technique. Il mentionne que celle-ci nécessitait l'abattage de 200 arbres, lesquels sont posés avec des racines en semi-surface. Il signale

en effet qu'une ancienne route bétonnée subsiste sous ces arbres qui ne peuvent donc pas s'enraciner correctement. Il rappelle, cela étant, que le magistrat est entouré d'ingénieurs qui lui permettent de prendre des décisions. Il mentionne qu'il convient toutefois d'être attentif et de déterminer les raisons de ces abattements. Il se demande si les motionnaires ont une solution à apporter.

M. Gauthier déclare ne pas être conseiller administratif. Il ajoute être là pour poser des questions et non pour apporter des réponses. Il remarque qu'il serait possible de demander sa documentation à l'association de défense des arbres de Plainpalais. Il ajoute qu'il sera toujours possible de dire qu'il n'est pas possible de faire une expertise sur la base d'une photo.

Une conseillère municipale remarque avoir été mandatée pour défendre une personne qui conteste une expertise de dendrologie. Elle demande alors si les motionnaires ont des informations sur les tests réalisés sur les arbres de Plainpalais.

M. Guex répond qu'il y a eu un test de résistance, mais il mentionne que ce sont les critères de ce test qu'il faudrait connaître. Il répète que de vraies questions se posent en dehors du Conseil municipal. Il ajoute qu'il existe plusieurs moyens, comme la tomographie, pour déterminer si un arbre est creux, des moyens qui peuvent se révéler financièrement lourds. Il précise par ailleurs qu'un carottage endommage l'arbre.

Un conseiller municipal demande comment M. Guex sait que 30 arbres doivent encore être abattus.

M. Guex répond que c'est M. Barthassat qui a donné cette information. Il ajoute avoir entendu ce renseignement lors de la conférence de presse de l'association de défense des arbres de Plainpalais. Il signale avoir entendu que l'arbre 133 serait prochainement abattu.

Une conseillère municipale déclare entendre M. Brocher et M. Moncada derrière les explications de M. Guex et de M. Gauthier. Elle se demande si cette motion n'est pas un biais pour obtenir les précédentes expertises qui ont été demandées à M. Pagani.

M. Guex répond qu'il faudra leur poser la question.

Séance du 18 octobre 2016

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Nicolas Schumacher, commandant au Service d'incendie et de secours, de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts, de M. Jonathan Lopez, horticulteur paysagiste au Service des espaces verts, de M. Lucien Scherly, collaborateur personnel à la Direc-

Motion: transparence sur l'abattage d'arbres à Plainpalais

tion et secrétariat du département de l'environnement urbain et de la sécurité, de M. Frédéric Bieri, adjoint chef de culture aux Conservatoire et jardin botaniques et de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice à la Direction du département des constructions et de l'aménagement

M. Pagani prend la parole et excuse l'absence de M. Barazzone qui est en déplacement. Il ajoute que les documents demandés ont été envoyés à la commission. Il remarque être présent pour répondre aux questions des commissaires.

M. Oertli prend la parole et déclare qu'un dépérissement des arbres sur la plaine de Plainpalais a été constaté en juillet 2016 à la suite d'un été très sec. Il mentionne qu'une analyse visuelle a donc été effectuée au début du mois d'août, une analyse confiée à l'entreprise Les Artisans de l'Arbre. Il précise qu'en cours d'étude, le 8 septembre, un arbre est tombé. Il indique que cet arbre est tombé sans aucun signe annonciateur qui aurait pu permettre d'anticiper cet accident. Il ajoute que lorsque cet arbre est tombé, il a été constaté qu'il n'avait plus de racines. Il ajoute que décision a alors été prise d'abattre les arbres susceptibles d'être dangereux. Il observe qu'il était absent lors de cet événement et il mentionne que cette décision était justifiée au vu du passage sur la plaine et de la dangerosité de la situation. Il remarque que cinq arbres ont été abîmés au cours des travaux et qu'ils ont dû être enlevés. Il explique ensuite que l'expertise visuelle était insuffisante au vu de l'événement du 8 septembre et il mentionne qu'un test racinaire a été mené (résistographe). Il indique que l'expert a estimé que 88 arbres sur les 168 arbres pouvaient poser un problème. Il mentionne qu'un test complémentaire a été mené avec des sondages racinaires et que 34 arbres supplémentaires ont été jugés dangereux. Il répète que la plaine de Plainpalais est en pleine ville et qu'il n'est pas possible de laisser ces arbres en place. Il signale encore que le bureau d'étude est un bureau sérieux et que les différentes analyses ont toutes abouti au même résultat. Il mentionne ensuite que les 34 arbres seront abattus prochainement. Il remarque que son service est consterné de voir la vitesse de dégradation de ces arbres qui avaient fait l'objet d'une première analyse en 2013. Il imagine que les dégradations vont se poursuivre sur les arbres qui restent et il mentionne qu'il sera peut-être nécessaire d'intervenir d'ici un ou deux ans. Il termine en mentionnant que cette information sera communiquée à la presse le lendemain.

Un conseiller municipal remarque que le compromis est donc caduc.

M. Pagani déclare qu'il faut rester sur l'état sanitaire des arbres. Il mentionne alors qu'un recouplement a été fait avec les arbres qui ont été abattus sur l'allée des marchés et il rappelle que neuf arbres ont été abattus lors de la première vague. Il ajoute qu'il reste 38 arbres pouvant être déplacés.

Un conseiller municipal demande si ces 38 arbres sont transplantables au vu de l'état sanitaire des autres arbres et remarque que l'analyse a porté sur 88 arbres.

M. Oertli répond qu'il n'est pas possible de donner une réponse. Il ajoute qu'il est nécessaire d'attendre les examens devant être faits et mentionne qu'il n'est pas question d'abattre des arbres sains. L'analyse a porté sur 88 arbres, soit sur les arbres présentant des risques éventuels.

Un conseiller municipal demande combien d'arbres seront transplantés et il demande s'il sera possible d'obtenir ces cartes ainsi que les rapports d'analyse de 2008 et de 2013.

M. Oertli répond que pour l'instant il s'en tient à la gestion du risque que présentent ces arbres.

M. Pagani ajoute qu'il sera possible de donner les deux cartes.

Une conseillère municipale comprend que 11 arbres ont été abattus en urgence et que 34 arbres supplémentaires vont être abattus avant la votation. Elle signale ensuite que M^{me} Giraud était avec elle lorsqu'un carottage de ces arbres a été mené et elle observe que l'expert de Lullier indiquait que ces arbres n'avaient plus de racines sur 50 cm de profondeur en raison du revêtement imperméable installé au sol par la Ville. Elle demande donc s'il faut penser que c'est la Ville qui a conduit à la mort de ces arbres.

M. Oertli déclare que c'est l'utilisation de cet espace qui génère de tels phénomènes. Il mentionne que ce sont les activités des centres-villes qui compactent les sols et qui rendent la vie des arbres d'avenue très dure. Il mentionne que c'est la raison pour laquelle le projet prévoit des gaines continues afin d'améliorer leur condition de vie.

Une conseillère municipale déclare que, sur l'avenue Giuseppe-Motta, un camion-citerne arrose les arbres toutes les deux semaines et elle imagine que c'est la sécheresse de cet été qui a entraîné cette mesure. Mais elle mentionne n'avoir jamais vu de camions citernes intervenir sur la plaine de Plainpalais. Elle se demande donc s'il ne faut pas imaginer que la Ville a laissé ces arbres mourir afin de terminer le projet.

M. Oertli déclare que la Ville de Genève possède 25 000 arbres et il mentionne qu'il n'est pas possible de s'occuper de tous ces arbres. Il précise que ces sont les individus de cinq ans et moins qui sont arrosés par le SEVE. Il signale que des fosses de plantations sont à présent creusées de manière plus conséquentes que par le passé afin d'augmenter les espérances de vie des arbres. Il observe que les plantations faites sur la plaine il y a cinq ans avaient un arrosage automatique. Il ajoute qu'il est impossible d'arroser les arbres anciens situés sur la Plaine en raison du revêtement au sol. Il explique ensuite que la Ville travaille à présent avec de nouvelles espèces comme les micocouliers ou des variétés de chêne qui ont besoin de moins d'eau que les érables qui ne survivent plus à la chaleur.

Une conseillère municipale déclare donc que les arbres qui pourraient être transplantés ne pourront plus l'être au vu de la situation et des deux derniers étés très chaud. Elle signale ensuite que M. Oertli a évoqué des fosses de plantations mais elle mentionne que ces fosses impliquent des arbres moins grands à terme. Elle remarque que la plaine aura donc moins de couverture.

M. Oertli répond que ces arbres auront des conditions de vie bien meilleures. Elle ajoute que le SEVE fait tout pour améliorer les conditions de vie de ces arbres. Il précise que les arbres qui sont livrés ont 2,5 m et il mentionne qu'il est nécessaire d'amener ces arbres à au moins 4,5 m. Il précise que les collaborateurs passent donc chaque année pour couper les branches basses afin de pousser les arbres vers le haut. Il remarque que cette pratique donne l'impression que les arbres restent modestes.

Un conseiller municipal déclare être inquiet par l'ampleur de la dégradation des arbres de la plaine, et il se demande s'il ne faut pas craindre des atteintes similaires sur les 25 000 autres arbres, et pourquoi il faudrait couper 50 arbres sur la plaine et pas ailleurs.

M. Oertli déclare avoir un recul de huit ans et il mentionne que le nombre d'abattage par année est stable avec 250 à 300 arbres. Il ajoute que la compétence arbres a très largement été développée au cours de ces dernières années. Il comprend la question mais il remarque qu'une année de sécheresse comme 2015 se traduit par une hausse des abattages l'année suivante. Il pense que c'est un lieu particulièrement exposé aux piétinements. Il ajoute qu'il s'agit de marronniers qui posent problème. Il signale que de nombreux arbres ont été enlevés sur d'autres sites alors que d'autres lieux ne posent pas de problème, comme les quais, où les platanes se portent bien.

Un conseiller municipal demande ensuite s'il serait possible qu'un habitant fasse un recours juridique pour maintenir la votation, et s'il serait possible de reporter cette votation.

M. Pagani répond que le Conseil administratif a décidé de maintenir le projet puisqu'il n'y a pas de plan B. Il rappelle que les référendaires veulent le statut quo et il remarque que la seule solution est de transplanter ces arbres. Il imagine que le Conseil administratif maintiendra sa position. Il ajoute ne pas avoir analysé la situation juridique. Il précise que les spécialistes ont agi compte tenu des risques. Il remarque que la Ville est devant un phénomène naturel et qu'il convient de se donner les moyens de faire quelque chose.

Une conseillère municipale demande si une comparaison a été menée entre l'expertise de 2013 et celle menée sur les 88 arbres et s'il est possible d'avoir l'analyse portant sur les 34 arbres.

M. Oertli déclare que les résultats ont été reçus vendredi passé. Il ajoute que la comparaison entre ces deux analyses est aisée à faire. Il remarque que les méthodes sont similaires mais il répète que l'urgence était d'intervenir pour éviter les dangers. M. Oertli peut envoyer cette analyse le lendemain matin. Il remarque que c'est essentiellement les racines qui posent problème.

Un conseiller municipal se demande si les arbres de l'avenue du Mail seront remplacés.

M. Pagani répond qu'il faut attendre la votation. Il signale alors qu'il reste un certain nombre d'arbres à déplacer sur la plaine.

M. Oertli acquiesce. Il ajoute qu'il est nécessaire de faire la différence entre les parcs, où, les risques sont très différents et l'espace public. Il signale encore être modeste en termes de sécurité et il mentionne que les arbres sont conservés plus longtemps que jadis, mais qu'il n'est pas possible d'outrepasser les limites.

Un conseiller municipal demande comment est donnée l'information à la population. Il se demande par ailleurs si les pompiers sont confrontés à un effet passionnel et si des gens s'attachent aux arbres.

M. Schumacher répond que personne ne s'est enchaîné. Il ajoute que les gens estiment avoir eu de la chance lorsqu'un arbre vient de tomber. Il ajoute que le côté émotionnel intervient dans un second temps et il remarque dépêcher un collaborateur à proximité lorsque les services terminent l'abattage, afin de donner des explications à la population. Il remarque que la nuit en question, c'est le personnel du SEVE qui a fait un travail de prévention.

M. Oertli ajoute qu'une information est donnée aux habitants du quartier lorsqu'un arbre doit être abattu. Il ajoute que des panneaux d'information sont mis en place et parfois même des flyers. Il précise que cela dépend de l'importance de l'arbre. Il observe que les réactions sont très modestes depuis que cette communication a été initiée.

Une conseillère municipale demande si le SEVE fait régulièrement appel à des entreprises externes pour le suivi. Combien de personnes constituent-elles l'équipe qui opère le suivi de ces arbres?

M. Oertli répond que le SEVE détermine son avis et il mentionne que le service demande généralement un second avis pour des situations particulières afin de corroborer les constats. Le SEVE a une équipe de quatre arboristes grimpeurs qui s'occupe des tailles. Il ajoute qu'une seconde équipe s'occupe des arbres jeunes. Il mentionne que la troisième équipe est composée de bûcherons.

Un conseiller municipal demande si M. Oertli a les dates des abattages planifiés. Il demande quand les arbres de la plaine seront coupés.

M. Oertli répond qu'un communiqué de presse sera envoyé le lendemain mais il mentionne qu'aucune date ne sera précisée.

Une conseillère municipale déclare que la Ville aura très rapidement l'autorisation d'abattage, comme lors de l'intervention de nuit. Elle mentionne que cela aura permis aux marchés de se tenir, et elle remercie M. Schumacher d'être intervenu. Elle remarque que si ces marchés n'avaient pas pu se tenir, il y aurait eu une émeute. Elle imagine donc que ces arbres seront coupés très rapidement et elle se demande si les délais seront suffisants pour prévenir la population.

M. Oertli répond qu'une information est donnée lors de l'abattage, mais il mentionne qu'il n'y aura pas de pancarte placardée sur chaque arbre. Il signale que c'est une entreprise privée qui interviendra de jour.

Séance du 8 novembre 2016

Discussion et vote

La présidente demande si les commissaires souhaitent de nouvelles auditions. Faute de réponse, elle rappelle les objectifs de la motion en indiquant que les expertises demandées sont déjà connues.

Un commissaire du Parti libéral-radical rappelle qu'il était prévu de prendre position et de voter cet objet lors de cette séance. Elle ajoute que son groupe estime que cette motion a permis d'avoir l'analyse en urgence des arbres. Elle déplore toutefois que M. Oertli et M. Pagani aient refusé de donner ces analyses avant la communication publique. Elle ajoute que ces analyses sont parvenues à la commission le jeudi, mais elle mentionne avoir reçu ces analyses le mercredi par l'équipe référendaire, ce qui implique que les référendaires ont eu ces analyses avant la commission. Elle déplore cette manière de faire. Cela étant, elle pense que la commission peut procéder au vote puisque la première invite est réalisée, alors que la seconde sera réalisée en plénum.

La présidente déclare qu'il est ennuyeux que des rapports d'expertise ne soient pas encore parvenus à la commission.

Un commissaire des Verts déclare partager cette opinion. Il rappelle que la commission n'a pas reçu les différentes expertises demandées et il remarque que la carte qui a été communiquée ne correspondait pas aux expertises réalisées en 2016. Il rappelle avoir demandé cette carte à M. Barazzone, avec l'ensemble de la commission en copie, sans avoir de réponse. Il ajoute que M. Oertli a expliqué qu'une analyse serait faite seulement une fois les crédits votés. Il pense dès lors que la Commission est menée en bateau depuis le début dans ce dossier qui aurait pu être très simple. Il ajoute que son groupe votera cette motion en déplorant la

manière dont les informations ont été transmises, une pratique particulièrement dommageable pour le fonctionnement institutionnel.

Une commissaire du Parti socialiste rappelle que M. Pagani remplaçait M. Barazzone, mais elle remarque ne pas avoir compris la présence de M^{me} Charollais et de l'architecte. Elle s'étonne de leur présence alors que les questions visaient les expertises portant sur les arbres. Elle rappelle que cette motion a été déposée dans un cadre particulier, soit celui des votations. Elle ajoute qu'il y a une confusion entre les enjeux d'aménagement inhérents aux votations et la problématique des arbres, une confusion à laquelle M. Pagani a pris part.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois remarque que M. Oertli s'est retrouvé en fin de compte en tampon entre M. Barazzone et M. Pagani. Il pense que l'expertise a été menée de manière légère et a permis d'abattre un grand nombre d'arbres. Il rappelle que l'idée d'origine était d'abattre tous ces arbres afin de les remplacer. Il se demande, cela étant, pour quelle raison M. Pagani souhaite remplacer tous ces arbres. Il observe que plusieurs rumeurs traînent, comme le manque d'entretien. Il ajoute qu'il serait donc nécessaire de faire la transparence dans ce dossier. Il mentionne, en fin de compte, que ce dossier démontre un manque de professionnalisme au sein du SEVE. Il pense donc que cette motion doit être prise sérieusement en main.

Une commissaire du Parti socialiste intervient et déclare avoir entendu de M. Oertli que le nouvel aménagement de la plaine de Plainpalais avait entraîné la dégradation de ces arbres. Elle ajoute être gênée d'entendre que les prestations du SEVE laissent à désirer puisque c'est en fin de compte l'aménagement qui a généré cette situation. Elle déclare être surprise que les effets sur la végétation de cet aménagement n'aient pas été pris en compte. Elle se demande dès lors ce qu'il convient de faire pour remédier à cette situation, en remarquant que les nouveaux arbres pourraient très bien subir le même sort dans dix ans, voire dans cinq ans. Elle rappelle en outre que le changement climatique ne fait qu'augmenter les dégâts sur la végétation.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien remarque qu'il est évident que les choix qui ont été faits visaient à permettre d'implanter un cirque et des marchands. Il ajoute que l'on est loin du parc idéal comme celui des Eaux-Vives. Il observe qu'il est inadmissible que la commission n'obtienne pas les réponses aux questions qu'elle pose. Il ajoute prendre la défense des services qui sont venus expliquer ce qui pouvait être fait. Et il remarque que la tâche des commissaires est en fin de compte d'améliorer l'aménagement de ce lieu. Il précise qu'il aurait préféré, quant à lui, des bancs et des fontaines, mais il mentionne que les choix ont été faits très en amont, et il constate qu'en fin de compte, cette place fonctionne relativement bien. Il estime qu'il conviendrait de terminer ce projet

afin de faire cesser les discussions. Il répète que les autorités doivent donner des réponses.

La présidente revient sur le rapport d'expertise que la commission a reçu, qui provient d'une entreprise sise à Vernier. Et elle observe qu'une vingtaine d'arbres ont été analysés. Elle évoque l'arbre N° 12 en lisant le commentaire «forte descente de cime probablement liée à un dysfonctionnement racinaire». Elle observe que ces problèmes de racine reviennent très souvent dans les commentaires. Elle lit encore quelques commentaires en évoquant des stress hydriques et différents problèmes. Elle se demande dès lors s'il ne faudrait pas réfléchir à la manière devant recouvrir les allées où sont plantés les arbres. Elle ne croit pas que cette affaire ait été calculée par avance et elle pense qu'il s'agit surtout de maladresse. Elle ne croit pas non plus que cette expertise soit mensongère. Elle déplore que l'on ait fait trop rapidement des copeaux de ces arbres.

Un commissaire d'Ensemble à gauche déclare que son groupe soutient cette motion. Il ajoute que l'on peut s'inquiéter d'un certain amateurisme, notamment pour les autres arbres. Il rappelle en l'occurrence que des arbres sont tombés dans tous les parcs et il pense que c'est un vrai problème en devenir.

La présidente passe au vote de la motion M-1240.

Par 11 oui (2 MCG, 1 DC, 1 LR, 2 EàG, 1 Ve, 4 S) et 2 abstentions (LR), la motion est acceptée.

Annexes:

- liste des arbres abattus sur la plaine de Plainpalais (29 septembre 2016) du cabinet d'expertise indépendant Les Artisans de l'Arbre
- rapport d'expertise sur les 34 supplémentaires à abattre (14 octobre 2016)
- synthèse de l'inventaire des analyses de risque des arbres (14 octobre 2016)
- explication des légendes de l'inventaire ci-dessus (14 octobre 2016)

3366

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2016 (soir)
Motion: transparence sur l'abattage d'arbres à Plainpalais



LA GARENNE, CP 457
1214 VERNIER
TEL: 022 341 47 70
FAX: 022 341 47 71
E-MAIL: MAIL@ADELACI

SEVE
P/a Monsieur Bieri
Rue de Lausanne 118
CP 2761
1202 Genève 2

Vernier, le 29 septembre 2016

CONCERNE : LISTE DES ARBRES ABATTUS SUR LA PLAINE DE PLAINPALAIS

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande, vous trouverez ci-joint le détail des états des 11 arbres abattus le 9 septembre 2016 sur la Plaine de Plainpalais.

Vous en souhaitant bonne réception, je reste à votre entière disposition pour tous compléments d'information. Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.







Pour les Artisans de l'Arbre

CABINET D'EXPERTISE DES ARTISANS DE L'ARBRE
DIAGNOSTIC, PATHOLOGIE ET GESTION DE L'ARBRE



SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2016 (soir)
 Motion: transparence sur l'abattage d'arbres à Plainpalais

3367

12	Essence : <i>Acer pseudoplatanus</i> C x H : 100 x 6 H/D: 19 No SEV : 223129 Forme : Semi libre Stade : 5 : Adulte Cible :					
Durée de maintien : < 5ans Conduite minimale : A supprimer : dès que possible						
Observations						
Date	Zone I	Commentaires	Etat	Risque		
05/02/2013		Unités de croissance minimales. Amorce de descente de cime.	Méc.f.d. Phys.f.d. BM	Imm. Rev.		
05/02/2013	Tronc	Croissance accrue, sonne creux à la frappe. 2 sondages au Résistographe. Cavité interne de 5cm. de diamètre.	<input type="checkbox"/> C- <input type="checkbox"/>	2 0		
02/08/2016	Zone I		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>			
02/08/2016	Etat global	Forte descente de cime liée à un probable dysfonctionnement racinaire.	<input checked="" type="checkbox"/> D- <input checked="" type="checkbox"/>	4 2 0 2 2		
Conduite choisie : A supprimer : dès que possible						
Programme de travail en fonction de la conduite choisie et les observations.						
Année	Période phéno.	Intervention	Commentaires	Date effectuée	Ets.	Reportée : année
2015	3	Printemps. Examen : visuel				2016
2016	3	Printemps. Examen : visuel		15/08/2016	Les Artisans	
2016	6	Sans objet. Abattage				
14	Essence : <i>Tilia cordata</i> C x H : 100 x 11 H/D: 35 No SEV : 223935 Forme : Semi libre Stade : 4 : Jeune 3 Cible :					
Durée de maintien : < 5ans Conduite minimale : A supprimer : dès que possible						
Observations						
Date	Zone I	Commentaires	Etat	Risque		
05/02/2013		Unités de croissance minimales. Fragmentation.	Méc.f.d. Phys.f.d. BM	Imm. Rev.		
02/08/2016	Zone I	Bois mort en périphérie. Stress hydrique. Descente de cime.	<input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>	2 0		
02/08/2016	Assise racinaire	Mauvais état physiologique probablement lié à un dysfonctionnement racinaire.	<input type="checkbox"/> D- <input checked="" type="checkbox"/>	4 2 0		
02/08/2016	Notes gén.	Arbre sans avenir.	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	2 2		
			<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>			
Conduite choisie : A supprimer : dès que possible						
Programme de travail en fonction de la conduite choisie et les observations.						
Année	Période phéno.	Intervention	Commentaires	Date effectuée	Ets.	Reportée : année
2015	3	Printemps. Examen : visuel				2016
2016	3	Printemps. Examen : visuel		15/08/2016	Les Artisans	
2016	6	Sans objet. Abattage				




CABINET D'EXPERTISE DES ARTISANS DE L'ARBRE
 DIAGNOSTIC, PATHOLOGIE ET GESTION DE L'ARBRE



SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2016 (soir)

Motion: transparence sur l'abattage d'arbres à Plainpalais

80 Essence : *Aesculus hippocastanum*
 C x H : 101 x 6 HD: 19
 No SEV Forme : Semi libre
 223772 Stade : 3 : Jeune 2
 Cible :

Durée de maintien : < Sans
 Conduite minimale : **A supprimer : dès que possible**




Date	Commentaires	Etat			Risque	
		Méc.f.d.	Phys.f.d	BM	Imm.	Rev.
07/02/2013	Zone I Réduction des unités de croissance.	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>		
07/02/2013	Charpente Arrachement 1ère charpentière ouest.	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	2	0
07/02/2013	Tronc Blessure basale côté sud et nord/est.	B		<input type="checkbox"/>		
04/08/2016	Zone I Croissance bloquée , couronne aplatie, plus de dominance apicale. Stress hydrique.	<input type="checkbox"/>	D-	<input checked="" type="checkbox"/>	3	2 0
04/08/2016	Tronc Blessure basale côté sud et nord/est.	C	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		2 2
04/08/2016	Assise racinaire Mauvais état physiologique probablement lié à un dysfonctionnement racinaire.	D-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		2 2

Conduite choisie : A supprimer : dès que possible

Programme de travail en fonction de la conduite choisie et les observations.

Année	Période phéno.	Intervention	Commentaires	Date effectuée	Ets.	Reportée : année
2016	6	Sans objet. Abattage				

88 Essence : *Robinia pseudoacacia*
 C x H : 156 x 11 HD: 22
 No SEV Forme : Semi libre
 223286 Stade : 6 : Adulte avancé
 Cible :

Durée de maintien : < Sans
 Conduite minimale : **A supprimer : dès que possible**

Date	Commentaires	Etat			Risque	
		Méc.f.d.	Phys.f.d	BM	Imm.	Rev.
07/02/2013	Zone I Descente de cime.	<input type="checkbox"/>	C	<input checked="" type="checkbox"/>		
04/08/2016	Zone I Descente de cime marquée .	<input type="checkbox"/>	D-	<input checked="" type="checkbox"/>	5	2 0
04/08/2016	Assise racinaire Mauvais état physiologique probablement lié à un dysfonctionnement racinaire.	C-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		2 2

Conduite choisie : A supprimer : dès que possible

Programme de travail en fonction de la conduite choisie et les observations.

Année	Période phéno.	Intervention	Commentaires	Date effectuée	Ets.	Reportée : année
2015	3	Printemps. Examen : visuel				2016
2016	3	Printemps. Examen : visuel		15/08/2016	Les Artisans	
2016	6	Sans objet. Abattage				

CABINET D'EXPERTISE DES ARTISANS DE L'ARBRE
DIAGNOSTIC, PATHOLOGIE ET GESTION DE L'ARBRE



SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2016 (soir)
 Motion: transparence sur l'abattage d'arbres à Plainpalais

3369

118 Essence : *Aesculus hippocastanum*
 C x H : 67 x 6 HD: 28
 No SEV Forme : Semi libre
 223611 Stade : 3 : Jeune 2
 Cible :

Durée de maintien : < 5ans
 Conduite minimale : **A supprimer : dès que possible**





Observations		Etat			Risque	
Date	Commentaires	Méc.f.d.	Phys.f.d	BM	Imm.	Rev.
07/02/2013	Zone I Amorce d'une descente de cime.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
07/02/2013	Tronc Nécrose corticale côté ouest sur 3m. Fructification de Hypoxylon.	D <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2	2
09/08/2016	Zone I Croissance bloquée , couronne aplatie, plus de dominance apicale. Vigueur en baisse. Descente de cime marquée.	<input type="checkbox"/>	D- <input checked="" type="checkbox"/>	5	2	0

Conduite choisie : **A supprimer : dès que possible**







Programme de travail en fonction de la conduite choisie et les observations.

Année	Période phéno.	Intervention	Commentaires	Date effectuée	Ets.	Reportée : année
2013	0	Sans objet.	Abattage			2016
2016	0	Sans objet.	Abattage			

CABINET D'EXPERTISE DES ARTISANS DE L'ARBRE
 DIAGNOSTIC, PATHOLOGIE ET GESTION DE L'ARBRE



SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2016 (soir)
Motion: transparence sur l'abattage d'arbres à Plainpalais

136	Essence : <i>Aesculus hippocastanum</i> C x H : 71 x 6 H/D : 27 No SEV : 223328 Forme : Semi libre Stade : 2 : Jeune 1 Cible :	  				
Durée de maintien : < 5ans Conduite minimale : A supprimer : dès que possible						
Observations						
Date	Commentaires	Etat Méc.f.d. Phys.f.d. BM	Risque Imm. Rev.			
05/02/2013	Zone I	Vigueur très faible. Unités de croissance ramifiées. Bloquée.	<input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>			
05/02/2013	Tronc	Grosse blessure basale côté est.	B- <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>			
12/08/2016	Zone I	Présence de Guignardia, mineuse. Stress hydrique .	<input type="checkbox"/> D- <input checked="" type="checkbox"/> 1			
12/08/2016	Zone I	Croissance bloquée , couronne aplatie, plus de dominance apicale. Vigueur en baisse. Descente de cime marquée .	<input type="checkbox"/> D- <input checked="" type="checkbox"/> 5	2 0		
12/08/2016	Etat global	Forte descente de cime liée à un probable dysfonctionnement racinaire.	C- <input checked="" type="checkbox"/> D- <input checked="" type="checkbox"/>	2 2		
Conduite choisie : A supprimer : dès que possible						
Programme de travail en fonction de la conduite choisie et les observations.						
Année	Période phéno.	Intervention	Commentaires	Date effectuée	Ets.	Reportée : année
2013	0	Sans objet.	Abattage			2016
2016	6	Sans objet.	Abattage			
137	Essence : <i>Aesculus x carnea</i> C x H : 75 x 6 H/D : 25 No SEV : 223634 Forme : Semi libre Stade : 2 : Jeune 1 Cible :	  				
Durée de maintien : < 5ans Conduite minimale : A supprimer : dès que possible						
Observations						
Date	Commentaires	Etat Méc.f.d. Phys.f.d. BM	Risque Imm. Rev.			
05/02/2013	Zone I	Unités de croissance ramifiées. Vigueur faible. Bloquée.	<input type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/>			
05/02/2013	Tronc	Grosse blessure basale côté sud sur 50 % de la circonférence.	C <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>	2 2		
12/08/2016	Zone I	Présence de Guignardia, mineuse. Stress hydrique .	<input type="checkbox"/> D- <input checked="" type="checkbox"/> 5	2 0		
12/08/2016	Zone I	Croissance bloquée , couronne aplatie, plus de dominance apicale. Vigueur en baisse. Forte descente de cime .	<input type="checkbox"/> D- <input checked="" type="checkbox"/> 5	2 0		
Conduite choisie : A supprimer : dès que possible						
Programme de travail en fonction de la conduite choisie et les observations.						
Année	Période phéno.	Intervention	Commentaires	Date effectuée	Ets.	Reportée : année
2013	0	Sans objet.	Abattage			2016
2016	0	Sans objet.	Abattage			

CABINET D'EXPERTISE DES ARTISANS DE L'ARBRE
DIAGNOSTIC, PATHOLOGIE ET GESTION DE L'ARBRE



SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2016 (soir)
 Motion: transparence sur l'abattage d'arbres à Plainpalais

3371

138 Essence : *Ulmus spp.*
 C x H : 159 x 11 H/D: 22
 No SEV Forme : Semi libre
 223480 Stade : 5 : Adulte
 Cible :



Durée de maintien : < 5ans
 Conduite minimale : **A supprimer : dès que possible**

Date	Commentaires	Etat			Risque	
		Méc.f.d.	Phys.f.d	BM	Imm.	Rev.
05/02/2013	Zone I Descente de cime.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3	2	0
05/02/2013	Assise racinaire Racines en "plateau" blessées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
05/02/2013	Notes gén. Durée de vie inférieure à 10 ans.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
02/08/2016	Assise racinaire Mauvais état physiologique probablement lié à un dysfonctionnement racinaire.	C- <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		2	2
12/08/2016	Zone I Croissance bloquée . Vigueur en baisse. Descente de cime marquée.	<input type="checkbox"/>	D- <input checked="" type="checkbox"/>	5	2	0

Conduite choisie : **A supprimer : dès que possible**

Programme de travail en fonction de la conduite choisie et les observations.

Année	Période phéno.	Intervention	Commentaires	Date effectuée	Ets.	Reportée : année
2013	0	Sans objet. Suppression bois mort				2016
2015	3	Printemps. Examen : visuel				
2016	3	Printemps. Examen : visuel		15/08/2016	Les Artisans	
2016	6	Sans objet. Abattage				

141 Essence : *Aesculus hippocastanum*
 C x H : 79 x 6 H/D: 24
 No SEV Forme : Semi libre
 224147 Stade : 3 : Jeune 2
 Cible :



Durée de maintien : < 5ans
 Conduite minimale : **A supprimer : dès que possible**

Date	Commentaires	Etat			Risque	
		Méc.f.d.	Phys.f.d	BM	Imm.	Rev.
05/02/2013	Zone I Vigueur extrêmement faible. Bloquée, amorce d'une descente de cime.	<input type="checkbox"/>	C <input checked="" type="checkbox"/>			
05/02/2013	Tronc Multiples blessures basales.	B- <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
02/08/2016	Etat global Forte descente de cime liée à un probable dysfonctionnement racinaire.	C- <input checked="" type="checkbox"/>	D- <input checked="" type="checkbox"/>		2	2
12/08/2016	Zone I Présence de Guignardia, mineuse. Stress hydrique .	<input type="checkbox"/>	D- <input checked="" type="checkbox"/>	5	2	0
12/08/2016	Zone I Croissance bloquée , couronne aplatie, plus de dominance apicale. Vigueur en baisse. Forte decente de cime .	<input type="checkbox"/>	D- <input checked="" type="checkbox"/>	5	2	0

Conduite choisie : **A supprimer : dès que possible**

Programme de travail en fonction de la conduite choisie et les observations.

Année	Période phéno.	Intervention	Commentaires	Date effectuée	Ets.	Reportée : année
2013	0	Sans objet. Abattage				2016
2016	0	Sans objet. Abattage				

CABINET D'EXPERTISE DES ARTISANS DE L'ARBRE
 DIAGNOSTIC, PATHOLOGIE ET GESTION DE L'ARBRE



SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2016 (soir)

Motion: transparence sur l'abattage d'arbres à Plainpalais

180 Essence : *Aesculus hippocastanum*
 C x H : 160 x 11 H/D: 22
 No SEV Forme : Semi libre
 223132 Stade : 5 : Adulte
 Cible :



Durée de maintien : X
 Conduite minimale : **A supprimer : dès que possible**

Date	Commentaires	Etat			Risque	
		Méc.f.d.	Phys.f.d	BM	Imm.	Rev.
05/02/2013	Zone I Faible vigueur. Mineuse et Guignardia.	<input type="checkbox"/>	B- <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
05/02/2013	Zone I Rapprochement côté route.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
05/02/2013	Charpente Rapprochement côté route.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
05/02/2013	Charpente Cavité côté sud-est à environ 6m du sol.	B <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	1
05/02/2013	Charpente Charpentières sur tram à 5m du sol côté nord: mauvais rapport E/M. Risque d'infection.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
10/08/2016	Zone I MORT	E <input type="checkbox"/>	E <input checked="" type="checkbox"/>	1	2	2

Conduite choisie : **A supprimer : dès que possible**

Programme de travail en fonction de la conduite choisie et les observations.

Année	Période phéno.	Intervention	Commentaires	Date effectuée	Ets.	Reportée : année
2015	3 Printemps.	Examen : visuel				2016
2016	3 Printemps.	Examen : visuel		15/08/2016	Les Artisans	
2016	6 Sans objet.	Abattage				
2020	3 Printemps.	Examen : visuel				

192 Essence : *Populus alba*
 C x H : 262 x 16 H/D: 19
 No SEV Forme : Semi libre
 223479 Stade : 5 : Adulte
 Cible :



Durée de maintien : < 5ans
 Conduite minimale : **A supprimer : dès que possible**

Date	Commentaires	Etat			Risque	
		Méc.f.d.	Phys.f.d	BM	Imm.	Rev.
05/02/2013	Zone I Unités de croissance minimales. Amorçage d'une descente de cime. Rejets en zone II.	<input type="checkbox"/>	C- <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
12/08/2016	Zone I Croissance bloquée : couronne aplatie, plus de dominance apicale. Vigueur en baisse. Descente de cime marquée.	<input type="checkbox"/>	D- <input checked="" type="checkbox"/>	5	2	0
12/08/2016	Collet Bois dégradé côté ouest (Armillaire?).	C- <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2	2
12/08/2016	Assise racinaire Suspicion d'une pourriture racinaire.	C- <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2	2

Conduite choisie : **A supprimer : dès que possible**

Programme de travail en fonction de la conduite choisie et les observations.

Année	Période phéno.	Intervention	Commentaires	Date effectuée	Ets.	Reportée : année
2015	3 Printemps.	Examen : visuel				2016
2016	3 Printemps.	Examen : visuel		15/08/2016	Les Artisans	
2016	6 Sans objet.	Abattage				

CABINET D'EXPERTISE DES ARTISANS DE L'ARBRE
 DIAGNOSTIC, PATHOLOGIE ET GESTION DE L'ARBRE



SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2016 (soir)
Motion: transparence sur l'abattage d'arbres à Plainpalais

3373



EXPERTISE DU PATRIMOINE ARBORE
DE LA PLAINE DE PLAINPALAIS, VILLE DE GENEVE

Identification des arbres à abattre pour des raisons de sécurité (14 octobre 2016)

METHODE

L'expertise du patrimoine arboré consiste en un examen visuel complet des arbres (collet, tronc, couronne), basé sur les méthodes suivantes :

- VTA : Visual Tree Assessment, analyse visuelle de l'arbre du Professeur Mattheck
- DIA : Diagnostic Intégré de l'Arbre de William Moore

Le 8 septembre 2016, l'un des marronniers de la Plaine est tombé. Il s'est avéré que le problème sanitaire était localisé sur le système racinaire et de ce fait n'était pas visible au niveau du tronc. Pour cette raison, notre atelier d'expertise a recommandé au SEVE de procéder à des sondages complémentaires, par résistographie, de 88 arbres susceptibles de présenter le même défaut racinaire.

Le résistographe PD 400 est un appareil de sondage muni d'un foret de 40 cm de long et de 3 mm de diamètre qui pénètre dans le bois. L'outil calcule et enregistre la résistance du bois au perçage du foret. Quand la mèche pénètre du bois pourri ou une cavité, la courbe de l'appareil descend rapidement. On peut ainsi quantifier le bois sain restant dans l'arbre au point de sondage.

Les sondages ont été réalisés au collet (base du tronc) et sur les racines maitresses des 88 arbres « à risque » identifiés.

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2016 (soir)

Motion: transparence sur l'abattage d'arbres à Plainpalais



La Grange, CP 187
1214 Vevrier
Tél: 021 817 47 79
Fax: 021 817 47 79
www.maîtresdesarbres.ch

RESULTATS

L'examen visuel des 168 arbres de la Plaine de Plainpalais complété par des sondages au résistographe pour 88 d'entre eux a mis en évidence des risques mécaniques importants pour 34 arbres qui sont aujourd'hui devenus dangereux pour le public.

Nous concluons à la nécessité d'abattre ces arbres dès que possible.

Liste des arbres à abattre :

N° arbre	Espèce	Circonférence tronc (cm)	Motif d'abattage
3	<i>Aesculus hippocastanum</i>	154	Sondage résistographe : dégradation accrue du collet liée à une pourriture racinaire. Croissance bloquée.
7	<i>Aesculus hippocastanum</i>	97	Blessures racinaires. Sondage résistographe : altération racinaire importante. Faible vigueur.
8	<i>Aesculus hippocastanum</i>	171	Sondage résistographe : pourriture racinaire marquée. Faible vigueur.
11	<i>Aesculus hippocastanum</i>	163	Cavité au collet. Sondage résistographe : cavité liée à une pourriture racinaire. Faible vigueur.
21	<i>Aesculus hippocastanum</i>	254	Arbre moribond
30	<i>Aesculus hippocastanum</i>	205	Arrachement assise charpentière. Sondage résistographe : pourriture racinaire. Croissance limitée.
34	<i>Aesculus hippocastanum</i>	209	Croissance limitée. Blessures au collet. Sondage résistographe : suspicion de pourritures racinaires.
35	<i>Aesculus hippocastanum</i>	232	Croissance limitée. Blessures au collet. Sondage résistographe : suspicion de pourritures racinaires.
36	<i>Aesculus hippocastanum</i>	224	Petit bois mort. Sondage résistographe : pourriture racinaire remontante. Croissance limitée.
45	<i>Aesculus hippocastanum</i>	182	Arrachement assise charpentière. Sondage résistographe : pourriture racinaire remontante. Croissance limitée.
47	<i>Aesculus hippocastanum</i>	251	Arrachement sur charpentière. Sondage résistographe : pourriture racinaire remontante.
58	<i>Aesculus hippocastanum</i>	88	Blessure au collet. Sondage résistographe : pourriture racinaire remontante. Croissance limitée.
60	<i>Aesculus x carnea</i>	110	Racines étranglantes. Sondage résistographe : pourriture racinaire remontante. Croissance limitée.
61	<i>Aesculus hippocastanum</i>	165	Descente de cime. Multiples blessures sur tronc. Sondage résistographe : suspicion d'une pourriture racinaire remontante. Croissance limitée.
62	<i>Aesculus hippocastanum</i>	112	Renflement au collet. Sondage résistographe : plusieurs foyers de pourriture. Racines étranglantes. Croissance limitée.
64	<i>Aesculus hippocastanum</i>	180	Flexion importante et fissuration longitudinale du tronc. Sondage résistographe : pourriture racinaire remontante. Croissance limitée.

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2016 (soir)
 Motion: transparence sur l'abattage d'arbres à Plainpalais

3375



La Grange, CP 187
 1314 Yverhoie
 Tél: 026 347 47 79
 Fax: 026 347 47 79
 e-mail: info@cevre.ch

N° arbre	Espèce	Circon-férence tronc (cm)	Motif d'abattage
65	<i>Aesculus X carnea</i>	141	Sondage résistographe : suspicion de pourriture remontante. Croissance limitée.
66	<i>Aesculus hippocastanum</i>	182	Descente de cime prononcée. Blessure basale sur tronc. Sondage résistographe : suspicion de pourriture remontante. Croissance limitée.
69	<i>Aesculus hippocastanum</i>	142	Sondage résistographe : pourriture racinaire marquée. Croissance limitée.
79	<i>Ulmus sp.</i>	136	Descente de cime. Asphyxie racinaire. Sondage résistographe : pourriture racinaire marquée.
82	<i>Ulmus sp.</i>	150	Couronne claire. Asphyxie racinaire. Présence de graphiose. Sondage résistographe : pourriture racinaire marquée.
86	<i>Aesculus x carnea</i>	104	Asphyxie racinaire. Sondage résistographe : pourriture racinaire marquée. Croissance limitée.
89	<i>Aesculus hippocastanum</i>	120	Multiplés blessures au collet. Descente de cime marquée. Sondage résistographe : pourriture racinaire marquée. Vigueur faible.
95	<i>Aesculus hippocastanum</i>	104	Blessures avec renflement au collet. Sondage résistographe : pourriture racinaire marquée. Vigueur faible.
116	<i>Aesculus hippocastanum</i>	81	Croissance bloquée. Descente de cime. Foyers de pourriture au collet. Sondage résistographe : pourriture racinaire marquée.
131	<i>Aesculus hippocastanum</i>	84	Croissance bloquée. Descente de cime. Blessure au collet. Sondage résistographe : altération racinaire.
168	<i>Aesculus hippocastanum</i>	183	Vigueur faible. Amorce d'une descente de cime. Sondage résistographe : suspicion d'une pourriture racinaire remontante.
173	<i>Aesculus hippocastanum</i>	98	Vigueur faible. Amorce d'une descente de cime. Sondage résistographe : pourriture racinaire remontante.
179	<i>Aesculus hippocastanum</i>	75	Vigueur en baisse. Croissance bloquée. Début d'une descente de cime. Multiplés blessures sur tronc. Sondage résistographe : pourriture racinaire remontante.
184	<i>Aesculus hippocastanum</i>	215	Croissance limitée. Début de descente de cime. Blessure basale sur tronc. Sondage résistographe : altération racinaire.
185	<i>Aesculus hippocastanum</i>	140	Faible vigueur. Asphyxie racinaire. Sondage résistographe : pourriture racinaire remontante.
186	<i>Aesculus hippocastanum</i>	121	Faible vigueur. Croissance limitée. Asphyxie racinaire. Sondage résistographe : pourriture racinaire remontante.
188	<i>Aesculus hippocastanum</i>	139	Faible vigueur. Croissance limitée. Asphyxie racinaire. Sondage résistographe : pourriture racinaire remontante.
189	<i>Aesculus hippocastanum</i>	223	Tronc à risque. Croissance limitée. Asphyxie racinaire. Sondage résistographe : pourriture racinaire marquée.

Espèces :

Aesculus hippocastanum : marronnier d'Inde

Aesculus x carnea : marronnier rouge

Ulmus sp. : orme



LA GARRENE, CP 457
 1214 VÉRENDE
 Tél: 022 341 47 20
 Fax: 022 341 47 21
 E-MAIL: MAIL@ARBEA.CH

Légende de la représentation graphique du profil de risque en fin de document

Synthèse de l'inventaire. Expertise du patrimoine arboré de la Plaine de Plainpalais. 14 octobre 2016

Localité : 1 Plaine de Plainpalais















Station : 1 Expertise du patrimoine arboré. Pointe Sud. 14/10/2016

No	No SEVE	Essence	Circ	Profil risque
1	222950	<i>Aesculus hippocastanum</i>	89	
		Gestion conseillée :	Maintien en forme semi libre	
2	259025	<i>Aesculus hippocastanum</i>	103	
		Gestion conseillée :	Maintien en forme semi libre	
3	224127	<i>Aesculus hippocastanum</i>	154	
		Gestion conseillée :	A supprimer	
4	222949	<i>Aesculus hippocastanum</i>	122	
		Gestion conseillée :	Maintien en forme semi libre	
5	223954	<i>Aesculus hippocastanum</i>	174	
		Gestion conseillée :	Maintien en forme semi libre	
6	223601	<i>Aesculus hippocastanum</i>	89	
		Gestion conseillée :	Maintien en forme semi libre	
7	223615	<i>Aesculus hippocastanum</i>	97	
		Gestion conseillée :	A supprimer	
8	223936	<i>Aesculus hippocastanum</i>	171	
		Gestion conseillée :	A supprimer	
10	223463	<i>Aesculus x carnea</i>	113	
		Gestion conseillée :	Maintien en forme semi libre	

Synthèse de l'inventaire. Expertise du patrimoine arboré de la Plaine de Plainpalais. 14 octobre 2016

Localité : 1 Plaine de Plainpalais















Station : 1 Expertise du patrimoine arboré. Pointe Sud. 14/10/2016

No	No SEVE	Essence	Circ	Profil risque
11	223462	<i>Aesculus hippocastanum</i>	163	
		Gestion conseillée : A supprimer		
12	223129	<i>Acer pseudoplatanus</i>	100	
		Gestion conseillée : Arbre abattu		
13	223613	<i>Aesculus hippocastanum</i>	174	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		
14	223935	<i>Tilia cordata</i>	100	
		Gestion conseillée : Arbre abattu		
15	259026	<i>Aesculus hippocastanum</i>	133	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		
16	222953	<i>Aesculus hippocastanum</i>	114	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		
17	223963	<i>Aesculus hippocastanum</i>	100	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		
18	223962	<i>Aesculus hippocastanum</i>	223	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		
21		<i>Aesculus hippocastanum</i>	254	
		Gestion conseillée : A supprimer		
30	223770	<i>Aesculus hippocastanum</i>	205	
		Gestion conseillée : A supprimer		
31	222927	<i>Aesculus hippocastanum</i>	229	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		
32	223587	<i>Aesculus hippocastanum</i>	267	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		
33	223612	<i>Aesculus hippocastanum</i>	201	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		
34	224125	<i>Aesculus hippocastanum</i>	209	
		Gestion conseillée : A supprimer		

Synthèse de l'inventaire. Expertise du patrimoine arboré de la Plaine de Plainpalais. 14 octobre 2016

Localité : 1 Plaine de Plainpalais















Station : 1 Expertise du patrimoine arboré. Pointe Sud. 14/10/2016

No	No SEVE	Essence	Circ	Profil risque
35	222947	<i>Aesculus hippocastanum</i>	232	
		Gestion conseillée : A supprimer		
36	223608	<i>Aesculus hippocastanum</i>	224	
		Gestion conseillée : A supprimer		
37	223769	<i>Tilia tomentosa</i>	53	
		Gestion conseillée : Arbre jeune : taille de formation		
38	223098	<i>Tilia cordata</i>	64	
		Gestion conseillée : Arbre jeune : taille de formation		
39	223298	<i>Aesculus x carnea</i>	101	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		
40	223610	<i>Aesculus hippocastanum</i>	156	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		
41	224124	<i>Aesculus x carnea</i>	127	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		
42	224123	<i>Aesculus x carnea</i>	78	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		
43	223607	<i>Aesculus hippocastanum</i>	249	
		Gestion conseillée : Arbre abattu		
44	223948	<i>Aesculus hippocastanum</i>	116	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		
45	223112	<i>Aesculus hippocastanum</i>	182	
		Gestion conseillée : A supprimer		
46	223780	<i>Aesculus hippocastanum</i>	216	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		
47	222935	<i>Aesculus hippocastanum</i>	251	
		Gestion conseillée : A supprimer		
48	223965	<i>Aesculus hippocastanum</i>	212	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		

Synthèse de l'inventaire. Expertise du patrimoine arboré de la Plaine de Plainpalais. 14 octobre 2016

Localité : 1 Plaine de Plainpalais















Station : 1 Expertise du patrimoine arboré. Pointe Sud. 14/10/2016

No	No SEVE	Essence	Circ	Profil risque
49	223103	<i>Aesculus hippocastanum</i>	125	
		Gestion conseillée :	Maintien en forme semi libre	
50	223427	<i>Aesculus hippocastanum</i>	101	
		Gestion conseillée :	Maintien en forme semi libre	
51	223123	<i>Aesculus hippocastanum</i>	150	
		Gestion conseillée :	Maintien en forme semi libre	
52	223325	<i>Aesculus hippocastanum</i>	151	
		Gestion conseillée :	Maintien en forme semi libre	
53	224116	<i>Aesculus hippocastanum</i>	94	
		Gestion conseillée :	Maintien en forme semi libre	
54	223597	<i>Aesculus hippocastanum</i>	114	
		Gestion conseillée :	Maintien en forme semi libre	
55	223307	<i>Aesculus hippocastanum</i>	121	
		Gestion conseillée :	Maintien en forme semi libre	
56	224107	<i>Aesculus hippocastanum</i>	80	
		Gestion conseillée :	Maintien en forme semi libre	
57	223589	<i>Tilia euchlora</i>	53	
		Gestion conseillée :	Arbre jeune : taille de formation	
58	224106	<i>Aesculus hippocastanum</i>	88	
		Gestion conseillée :	A supprimer	
60	223081	<i>Aesculus x camea</i>	110	
		Gestion conseillée :	A supprimer	
61	223264	<i>Aesculus hippocastanum</i>	165	
		Gestion conseillée :	A supprimer	
62	223573	<i>Aesculus hippocastanum</i>	112	
		Gestion conseillée :	A supprimer	
63	223281	<i>Aesculus hippocastanum</i>	87	
		Gestion conseillée :	Maintien en forme semi libre	

Synthèse de l'inventaire. Expertise du patrimoine arboré de la Plaine de Plainpalais. 14 octobre 2016

Localité : 1 Plaine de Plainpalais















Station : 1 Expertise du patrimoine arboré. Pointe Sud. 14/10/2016

No	No SEVE	Essence	Circ	Profil risque
64	224113	<i>Aesculus hippocastanum</i>	180	
		Gestion conseillée : A supprimer		
65	223476	<i>Aesculus x carnea</i>	141	
		Gestion conseillée : A supprimer		
66	222958	<i>Aesculus hippocastanum</i>	182	
		Gestion conseillée : A supprimer		
67	223625	<i>Aesculus hippocastanum</i>	103	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		
68	223267	<i>Aesculus hippocastanum</i>	140	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		
69	223926	<i>Aesculus hippocastanum</i>	142	
		Gestion conseillée : A supprimer		
70	223101	<i>Aesculus x carnea</i>	131	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		
73	223313	<i>Aesculus x carnea</i>	87	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		
75	223626	<i>Ulmus spp.</i>	180	
		Gestion conseillée : Maintien en volume réduit : têtes de		
76	223972	<i>Aesculus x carnea</i>	134	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		
77	223469	<i>Aesculus hippocastanum</i>	85	
		Gestion conseillée : A remplacer		
78	223312	<i>Aesculus x carnea</i>	99	
		Gestion conseillée : A remplacer		
79	223806	<i>Ulmus spp.</i>	136	
		Gestion conseillée : A supprimer		
80	223772	<i>Aesculus hippocastanum</i>	101	
		Gestion conseillée : Arbre abattu		

Synthèse de l'inventaire. Expertise du patrimoine arboré de la Plaine de Plainpalais. 14 octobre 2016

Localité : 1 Plaine de Plainpalais




Station : 1 Expertise du patrimoine arboré. Pointe Sud. 14/10/2016

No	No SEVE	Essence	Circ	Profil risque
81	223800	<i>Aesculus x camea</i>	131	
		Gestion conseillée :	Maintien en forme semi libre	
82	223468	<i>Ulmus spp.</i>	150	
		Gestion conseillée :	A supprimer	
83	223801	<i>Aesculus x camea</i>	63	
		Gestion conseillée :	A remplacer	
85	223593	<i>Aesculus hippocastanum</i>	90	
		Gestion conseillée :	A remplacer	
86	223973	<i>Aesculus x camea</i>	104	
		Gestion conseillée :	A supprimer	
87	223627	<i>Aesculus hippocastanum</i>	103	
		Gestion conseillée :	A remplacer	
88	223286	<i>Robinia pseudoacacia</i>	156	
		Gestion conseillée :	Arbre abattu	
89	224105	<i>Aesculus hippocastanum</i>	120	
		Gestion conseillée :	A supprimer	
91	224093	<i>Ulmus spp.</i>	171	
		Gestion conseillée :	Maintien en volume réduit : réduction	
92	223268	<i>Tilia cordata</i>	97	
		Gestion conseillée :	A remplacer	
93	222932	<i>Aesculus x camea</i>	95	
		Gestion conseillée :	A remplacer	
94	224094	<i>Aesculus x camea</i>	64	
		Gestion conseillée :	A remplacer	
95	223773	<i>Aesculus hippocastanum</i>	104	
		Gestion conseillée :	A supprimer	
96	224092	<i>Aesculus hippocastanum</i>	89	
		Gestion conseillée :	A remplacer	

Synthèse de l'inventaire. Expertise du patrimoine arboré de la Plaine de Plainpalais. 14 octobre 2016

Localité : 1 Plaine de Plainpalais















Station : 1 Expertise du patrimoine arboré. Pointe Sud. 14/10/2016

No	No SEVE	Essence	Circ	Profil risque
97	223266	<i>Aesculus hippocastanum</i>	115	
		Gestion conseillée : A remplacer		
98	223426	<i>Aesculus x carnea</i>	96	
		Gestion conseillée : A remplacer		
99	223927	<i>Aesculus hippocastanum</i>	81	
		Gestion conseillée : A remplacer		
100	223438	<i>Aesculus x carnea</i>	59	
		Gestion conseillée : Arbre abattu		
101	223944	<i>Aesculus x carnea</i>	108	
		Gestion conseillée : Arbre abattu		
102	224114	<i>Aesculus hippocastanum</i>	88	
		Gestion conseillée : Arbre abattu		
103	223596	<i>Aesculus hippocastanum</i>	91	
		Gestion conseillée : Arbre abattu		
104	222914	<i>Ulmus spp.</i>	221	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		
105	223774	<i>Aesculus x carnea</i>	71	
		Gestion conseillée : Arbre abattu		
106	223966	<i>Aesculus hippocastanum</i>	101	
		Gestion conseillée : Arbre abattu		
107	223594	<i>Aesculus hippocastanum</i>	100	
		Gestion conseillée : A remplacer		
108	223289	<i>Ulmus spp.</i>	150	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		
109	223102	<i>Tilia x europea</i>	95	
		Gestion conseillée : A remplacer		
110	223439	<i>Aesculus hippocastanum</i>	53	
		Gestion conseillée : A remplacer		

Synthèse de l'inventaire. Expertise du patrimoine arboré de la Plaine de Plainpalais. 14 octobre 2016

Localité : 1 Plaine de Plainpalais















Station : 1 Expertise du patrimoine arboré. Pointe Sud. 14/10/2016

No	No SEVE	Essence	Circ	Profil risque
111	223440	<i>Aesculus hippocastanum</i>	104	
		Gestion conseillée : A remplacer		
112	222934	<i>Aesculus hippocastanum</i>	103	
		Gestion conseillée : A remplacer		
113	223595	<i>Aesculus hippocastanum</i>	95	
		Gestion conseillée : A remplacer		
114	222936	<i>Aesculus x carnea</i>	103	
		Gestion conseillée : A remplacer		
115	223326	<i>Aesculus hippocastanum</i>	102	
		Gestion conseillée : A remplacer		
116	223297	<i>Aesculus hippocastanum</i>	81	
		Gestion conseillée : A supprimer		
117	223125	<i>Aesculus hippocastanum</i>	91	
		Gestion conseillée : Arbre abattu		
118	223611	<i>Aesculus hippocastanum</i>	67	
		Gestion conseillée : Arbre abattu		
119	224103	<i>Aesculus hippocastanum</i>	73	
		Gestion conseillée : A remplacer		
120	223287	<i>Aesculus hippocastanum</i>	80	
		Gestion conseillée : A remplacer		
121	224122	<i>Aesculus hippocastanum</i>	78	
		Gestion conseillée : Arbre abattu		
124	223768	<i>Aesculus hippocastanum</i>	90	
		Gestion conseillée : A remplacer		
125	224102	<i>Aesculus hippocastanum</i>	71	
		Gestion conseillée : A remplacer		
126	224115	<i>Ulmus spp.</i>	145	
		Gestion conseillée : Maintien en volume réduit : réduction		

Synthèse de l'inventaire. Expertise du patrimoine arboré de la Plaine de Plainpalais. 14 octobre 2016

Localité : 1 Plaine de Plainpalais















Station : 1 Expertise du patrimoine arboré. Pointe Sud. 14/10/2016

No	No SEVE	Essence	Circ	Profil risque
127	223156	<i>Aesculus hippocastanum</i>	90	
		Gestion conseillée : A remplacer		
128	223609	<i>Aesculus x carnea</i>	94	
		Gestion conseillée : A remplacer		
129	223124	<i>Aesculus x carnea</i>	96	
		Gestion conseillée : A remplacer		
130	223794	<i>Aesculus hippocastanum</i>	78	
		Gestion conseillée : A remplacer		
131	223795	<i>Aesculus hippocastanum</i>	84	
		Gestion conseillée : A supprimer		
132	223940	<i>Ulmus spp.</i>	175	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		
133	222928	<i>Ulmus spp.</i>	203	
		Gestion conseillée : Arbre abattu		
134	224104	<i>Ulmus spp.</i>	192	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		
135	224148	<i>Aesculus hippocastanum</i>	73	
		Gestion conseillée : A remplacer		
136	223328	<i>Aesculus hippocastanum</i>	71	
		Gestion conseillée : Arbre abattu		
137	223634	<i>Aesculus x carnea</i>	75	
		Gestion conseillée : Arbre abattu		
138	223480	<i>Ulmus spp.</i>	159	
		Gestion conseillée : Arbre abattu		
139	223436	<i>Aesculus hippocastanum</i>	72	
		Gestion conseillée : A remplacer		
140	223280	<i>Ulmus spp.</i>	202	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		

Synthèse de l'inventaire. Expertise du patrimoine arboré de la Plaine de Plainpalais. 14 octobre 2016

Localité : 1 Plaine de Plainpalais















Station : 1 Expertise du patrimoine arboré. Pointe Sud. 14/10/2016

No	No SEVE	Essence	Circ	Profil risque
141	224147	<i>Aesculus hippocastanum</i>	79	
		Gestion conseillée : Arbre abattu		
142	223635	<i>Aesculus hippocastanum</i>	59	
		Gestion conseillée : A remplacer		
143	223588	<i>Aesculus hippocastanum</i>	93	
		Gestion conseillée : A remplacer		
144	223981	<i>Aesculus hippocastanum</i>	77	
		Gestion conseillée : A remplacer		
145	224150	<i>Aesculus hippocastanum</i>	67	
		Gestion conseillée : A remplacer		
147	223437	<i>Ulmus spp.</i>	244	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		
151	223460	<i>Aesculus hippocastanum</i>	139	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		
154	224132	<i>Aesculus hippocastanum</i>	111	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		
155	223303	<i>Aesculus hippocastanum</i>	126	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		
156	223304	<i>Aesculus hippocastanum</i>	111	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		
157	223943	<i>Aesculus hippocastanum</i>	109	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		
158	223584	<i>Aesculus hippocastanum</i>	107	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		
159	223092	<i>Aesculus hippocastanum</i>	117	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		
160	223127	<i>Aesculus hippocastanum</i>	136	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		

Synthèse de l'inventaire. Expertise du patrimoine arboré de la Plaine de Plainpalais. 14 octobre 2016

Localité : 1 Plaine de Plainpalais















Station : 1 Expertise du patrimoine arboré. Pointe Sud. 14/10/2016

No	No SEVE	Essence	Circ	Profil risque
162	224133	<i>Aesculus hippocastanum</i>	112	
		Gestion conseillée :	Maintien en forme semi libre	
163	222955	<i>Aesculus hippocastanum</i>	106	
		Gestion conseillée :	Maintien en forme semi libre	
164	223771	<i>Aesculus hippocastanum</i>	97	
		Gestion conseillée :	Maintien en forme semi libre	
165	223279	<i>Aesculus x camea</i>	74	
		Gestion conseillée :	Maintien en forme semi libre	
166	223614	<i>Aesculus hippocastanum</i>	86	
		Gestion conseillée :	Maintien en forme semi libre	
167	222954	<i>Aesculus hippocastanum</i>	164	
		Gestion conseillée :	Maintien en forme semi libre	
168	223133	<i>Aesculus hippocastanum</i>	183	
		Gestion conseillée :	A supprimer	
169	223099	<i>Aesculus hippocastanum</i>	184	
		Gestion conseillée :	Maintien en forme semi libre	
170	223126	<i>Acer pseudoplatanus</i>	85	
		Gestion conseillée :	Maintien en forme semi libre	
171	223128	<i>Aesculus hippocastanum</i>	153	
		Gestion conseillée :	Maintien en forme semi libre	
172	223457	<i>Aesculus hippocastanum</i>	175	
		Gestion conseillée :	Maintien en forme semi libre	
173	223130	<i>Aesculus x camea</i>	98	
		Gestion conseillée :	A supprimer	
177	223958	<i>Aesculus hippocastanum</i>	112	
		Gestion conseillée :	Maintien en forme semi libre	
178	223116	<i>Aesculus hippocastanum</i>	94	
		Gestion conseillée :	Maintien en forme semi libre	

Synthèse de l'inventaire. Expertise du patrimoine arboré de la Plaine de Plainpalais. 14 octobre 2016

Localité : 1 Plaine de Plainpalais






Station : 1 Expertise du patrimoine arboré. Pointe Sud. 14/10/2016

No	No SEVE	Essence	Circ	Profil risque
179	223600	<i>Aesculus hippocastanum</i>	75	
		Gestion conseillée : A supprimer		
180	223132	<i>Aesculus hippocastanum</i>	160	
		Gestion conseillée : Arbre abattu		
181	223789	<i>Aesculus hippocastanum</i>	140	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		
182	223449	<i>Aesculus hippocastanum</i>	165	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		
183	223292	<i>Aesculus hippocastanum</i>	139	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		
184	224119	<i>Aesculus hippocastanum</i>	215	
		Gestion conseillée : A supprimer		
185	223117	<i>Aesculus hippocastanum</i>	140	
		Gestion conseillée : A supprimer		
186	222943	<i>Aesculus hippocastanum</i>	121	
		Gestion conseillée : A supprimer		
187	223291	<i>Aesculus hippocastanum</i>	99	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		
188	223951	<i>Aesculus hippocastanum</i>	139	
		Gestion conseillée : A supprimer		
189	223459	<i>Aesculus hippocastanum</i>	223	
		Gestion conseillée : A supprimer		
191	223575	<i>Tilia tomentosa</i>	214	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		
192	223479	<i>Populus alba</i>	262	
		Gestion conseillée : Arbre abattu		
194	223633	<i>Ulmus spp.</i>	228	
		Gestion conseillée : Maintien en forme semi libre		

Synthèse de l'inventaire. Expertise du patrimoine arboré de la Plaine de Plainpalais. 14 octobre 2016

Localité : 1 Plaine de Plainpalais

Station : 1 Expertise du patrimoine arboré. Pointe Sud. 14/10/2016

No	No SEVE	Essence	Circ	Profil risque
195	220499	<i>Ulmus spp.</i>	107	
		Gestion conseillée :	Maintien en forme semi libre	
196	220500	<i>Ulmus spp.</i>	210	
		Gestion conseillée :	Maintien en volume réduit : réduction	
197	224118	<i>Aesculus hippocastanum</i>	129	
		Gestion conseillée :	Maintien en forme semi libre	
198	223952	<i>Aesculus hippocastanum</i>	100	
		Gestion conseillée :	Maintien en forme semi libre	
199	223953	<i>Aesculus hippocastanum</i>	95	
		Gestion conseillée :	Maintien en forme semi libre	
Total :				168



LEGENDE DU DOCUMENT « SYNTHÈSE DE L'INVENTAIRE »

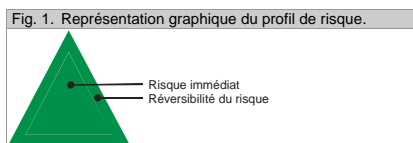
-Profil de risque-

Code couleur utilisé :

Tableau 1. Codification des risques		
Valeur	Code	Niveau de risque
0	■	Il n'y a pas de risque de dommage significatif
1	■	Il n'y a pas de risque de dommage significatif actuel, mais l'arbre nécessite un suivi rapproché. Par exemple : l'état de l'arbre pourrait se dégrader ; l'arbre a été haubané.
2	■	Il y a un risque de dommage significatif.

Icône pour le profil de risque :

Le « risque immédiat » est la pire des valeurs de risque obtenues pour l'ensemble des observations.
Le « risque immédiat » est présenté sous la forme d'un premier triangle au centre de la figure (Fig. 1).
La « réversibilité du risque » est présentée par un deuxième triangle à l'extérieur du premier.



Réversibilité du risque :
réduction possible du risque au moyen d'un soin adapté (p. ex. taille)

-Forme semi-libre-

Maintien en forme semi libre :
maintien avec taille occasionnelle afin de contenir le volume de la couronne

M. Eric Bertinat, rapporteur (UDC). Je serai assez bref. Je tenais simplement à relever le fait que j'ai rendu mon rapport le 17 novembre, soit une semaine après la dernière séance de la commission de l'aménagement et de l'environnement, et que nous avons encore reçu des documents sur cet objet le 18 novembre. J'espère que cela n'aura pas échappé aux commissaires! Il s'agit notamment du rapport du 23 février 2013 concernant l'expertise du patrimoine arboré, qui ne figure évidemment pas dans mon rapport M-1240 A, puisque je n'avais pas ce document en ma possession quand je l'ai rendu. Je voulais juste préciser cela avant le début du débat.

M. Stéphane Guex (HP). Comme je l'ai dit en commission lors de mon audition, la motion M-1240 comportait des questions très simples. De plus, son titre évocateur donnait au magistrat l'occasion de prouver à quel point il aurait pu travailler dans la transparence... Cette motion a été déposée le 13 septembre 2016; nous la traitons ce soir, dix semaines après, en déplorant des problèmes dans la communication des rapports et documents y afférents – le rapporteur vient d'en parler.

On ne peut pas parler de transparence absolue: la lumière n'a toujours pas été faite sur les arbres abattus prétendument par mauvaise manipulation le 9 septembre dernier. Nous n'avons pas reçu de contre-expertise – alors que la première expertise stipulait que le marronnier tombé le 8 septembre, le jour du Jeûne genevois, n'avait pas été repéré comme étant en mauvais état. Cela signifie que les experts eux-mêmes reconnaissent une part d'aléatoire dans leurs analyses, une éventualité de mauvaise estimation. Voilà pourquoi une contre-expertise aurait été souhaitable – mais, là encore, absence de transparence!

Les souches réduites en copeaux lors du dernier abattage de 34 arbres ne laissent pas non plus augurer de transparence dans le traitement de cette affaire. M. Bertinat l'a dit: les cartes promises par le magistrat n'ont toujours pas été données aux membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement. Absence de transparence, une fois encore!

Quant aux panneaux sur la plaine de Plainpalais, comme M. Paganini nous l'a confirmé hier, ils ont été installés par ses services en contravention avec les lois, je dirais même au mépris des lois – notamment la loi sur les procédés de réclame (LPR) et la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP).

Tout cela dénote aujourd'hui plutôt une vaste nébuleuse que la transparence requise. Je ne vous cache pas ma tristesse, Mesdames et Messieurs. Nous l'avons bien vu ces derniers jours et il faudra nous en souvenir pour la suite: certains projets qui nous sont proposés doivent éveiller notre méfiance. Dans cette affaire, c'est très mal parti! Comment dirais-je? Enfumage et bricolage sont les mamelles

Motion: transparence sur l'abattage d'arbres à Plainpalais

d'une même politique! Ce soir, je suis habillé en noir, car je porte le deuil de la transparence dont j'ai le regret de dire au magistrat qu'il en est le fossoyeur – vous lui transmettez, Monsieur le président.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la motion M-1240 est évidemment l'occasion de reparler de la problématique des arbres juste avant la votation de dimanche prochain. Je vous invite toutes et tous à refuser la proposition PR-994 dans les urnes!

Je crois que la problématique est relativement simple. L'information donnée à la population et au Conseil municipal est lacunaire. On nous enfume depuis le début de cette affaire – dans d'autres dossiers aussi, d'ailleurs! – mais restons-en pour l'instant aux arbres de la plaine de Plainpalais. Malheureusement, nous n'arrivons pas à obtenir la transparence. Ce qui m'inquiète, c'est la raison pour laquelle le Conseil administratif se refuse à jouer la transparence. Il prétend qu'il est transparent et nous donne tous les documents que nous lui demandons, mais ce n'est pas vrai! Et surtout, il n'a pas fait tout ce que nous lui avons demandé. Voilà comment on en est arrivés à cette situation ubuesque: la population doit se prononcer sur un projet qui n'a quasiment aucun sens.

En effet, une partie des arbres qui devaient soi-disant être transplantés ont déjà été coupés, il n'en reste que quelques-uns. De plus, après l'abattage des 11 arbres la nuit du Jeûne genevois et le massacre de cinq autres est intervenu un autre jeudi noir, où des entreprises venues de Zurich avec des engins assez impressionnants – il faut le dire! – ont coupé en quelques heures 34 arbres dont la majorité n'étaient pas malades et ne menaçaient pas de tomber sur les passants ou les utilisateurs de la plaine de Plainpalais, Mesdames et Messieurs! Voilà la problématique; elle est simple!

Pour notre part, nous n'avons aucune confiance dans les expertises qui nous ont été données... (*Brouhaha.*)

Le président. Un instant, Monsieur Sormanni. Mesdames et Messieurs, est-il possible d'avoir un peu de calme, s'il vous plaît? (*Brouhaha.*) On vous dérange?

M. Daniel Sormanni. Nous n'avons aucune confiance dans les expertises réalisées, qui nous ont été présentées après coup par une entreprise régulièrement chargée de cette tâche pour la Ville de Genève, depuis plusieurs années. Dès les premiers abattages, nous avons demandé que le processus soit stoppé et que la Ville commande une contre-expertise à une autre entreprise ailleurs en Suisse,

hors du canton de Genève, avant de faire le point. Voilà ce que nous voulions: nous mettre autour d'une table pour causer de tout ça! Mais non, il n'en a rien été. On a continué comme avant et voilà qu'un matin nous avons tout à coup appris que l'abattage de 34 arbres sur la plaine de Plainpalais avait commencé. Puis ce fut une nouvelle saga... Voilà ce qui ne joue pas, dans cette histoire!

Il est clair que je ne suis pas un expert des arbres – peut-être n'y en a-t-il pas dans cette salle, contrairement à ce que certains peuvent prétendre – mais des spécialistes tels des pépiniéristes ont fait des analyses où ils critiquent les expertises qui nous ont été remises et reconnaissent que c'est de l'enfumage. Beaucoup de ces expertises ont été qualifiées par certains de «visuelles» et consistaient simplement à affirmer: voilà, on pense que tel ou tel arbre va tomber, il faut le couper. C'est totalement faux! Quant au diagnostic selon lequel ces arbres n'avaient plus de feuilles... Il suffit de voir une excellente vidéo accessible sur internet – et sans doute pas drôle à tourner – pour constater qu'au mois de juillet dernier la plupart des arbres de Plainpalais avaient un joli manteau vert.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil administratif, arrêtez de nous enfumer! Cessez d'affirmer que ces arbres étaient tous malades, qu'ils allaient tomber dans les minutes qui suivaient et qu'il fallait les couper en un jour – sans parler de ceux qui ont été abattus durant la nuit du Jeûne genevois!

Des problèmes, il y en a, certes – mais pourquoi? Parce que ces emplacements ne sont pas bien entretenus. A certains endroits, le sol est complètement rigidifié jusqu'au tronc de l'arbre. Comment voulez-vous que celui-ci respire et puisse pomper l'eau, dans ces conditions? Certains arbres ont des centaines d'années – il y en a qui vivent plus de deux cents ans – et je ne vois pas pourquoi on les coupe.

Les images affichées en vue de la votation de dimanche sont idylliques, mais la réalité ne sera pas comme ça. Si jamais le projet soumis aux urnes se réalise – ce que je ne crois pas – l'espace sera doublé entre les arbres qui seront plantés dans des bacs en béton sous le sol; malgré leur taille, cela ne permettra pas aux racines de se développer. Ces nouveaux arbres resteront donc – je suis navré de devoir le répéter – des balais de chiottes! Il n'y aura pas d'ombre sur la plaine de Plainpalais, au centre de laquelle il est déjà impossible de se tenir en plein été car, sur le revêtement en gorrh, la température peut monter jusqu'à 45 degrés.

Pour toutes ces raisons, je ne crois pas que le Conseil administratif ait joué franc-jeu dans cette affaire, je suis désolé de l'affirmer ainsi. M. le maire n'est pas là ce soir, mais il le sait déjà et vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président. Je vous le répète à vous, Monsieur le conseiller administratif Pagani: vous n'avez pas joué franc-jeu, vous n'avez pas fait votre devoir vis-à-vis de la population et du Conseil municipal. Par conséquent, on en arrive à cette situation où on vote...

Le président. Il vous faut conclure, Monsieur Sormanni.

M. Daniel Sormanni. Je conclus. ... où on vote sur un projet qui n'a plus aucun sens! On ne va pas jeter encore 8 millions de francs par la fenêtre pour faire autre chose sur la plaine de Plainpalais! Stop avec cette mascarade! Refusons le projet soumis aux urnes et analysons l'état des arbres. Nous avons demandé une deuxième expertise, je l'exige et je ne suis pas le seul! C'est ainsi qu'il faut procéder.

J'aborde un dernier point – et je terminerai par là, Monsieur le président, j'en ai pour quelques secondes – à savoir l'autorisation d'abattage des arbres dont nous avons demandé copie; je l'ai réclamée hier encore à M. le maire. Certes, on m'a fourni une feuille, mais ce n'est que la première page sans le recto du document! On y lit la mention «autorisation d'abattage de l'arbre», mais pas «nonobstant recours»; c'est seulement marqué «recours dans un délai de trente jours». Inutile de prétendre que la formule «nonobstant recours» figure sur cette page, car tel n'est pas le cas. Si elle figure ailleurs, qu'on nous donne les annexes pour que nous puissions vérifier!

Nous avons ce soupçon car, tant du côté de la Ville de Genève que de celui du Département cantonal de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) – lequel est responsable et signe ces autorisations d'abattage – on refuse de nous fournir ce document. M. Barazzone a dit qu'il ne voulait pas nous le donner; en tout cas, il ne m'a pas affirmé qu'il le ferait. Si on refuse cette transparence, c'est qu'il y a anguille sous roche! C'est un scandale! Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous invite à voter la motion M-1240, car cette affaire n'est pas close.

M. François Bärtschi (MCG). Effectivement, il y a un problème de transparence – et c'est encore beaucoup plus grave que ce que dénonce la motion M-1240, car nous sommes face à un mensonge permanent concernant les arbres. On nous fait croire n'importe quoi, tout et son contraire! Mon préopinant a parlé de l'ordre d'abattage avec un droit de recours fantôme qui n'existe pas. C'est avec des fantaisies de ce genre que nous sommes aux prises ici, et avec une première expertise truffée de contrevérités. Un connaisseur pépiniériste l'a complètement démontée: cette expertise ne vaut pas tripette! Il y a pourtant des entreprises spécialisées dans l'analyse des arbres – notamment à Zurich – qui pourraient s'en charger de manière beaucoup plus efficace et nous dire la vérité sur l'état réel des arbres de la plaine de Plainpalais.

Il est évident que tous n'étaient pas malades, quiconque a fait l'effort d'aller sur place au moment où ils ont été abattus a pu s'en rendre compte. Seulement,

beaucoup de gens étaient en vacances et n'ont pas pu assister à ce méfait ni voir de quelle façon on a détruit ces arbres de manière massive et complète. Ce véritable massacre est indigne de notre Etat démocratique et de notre Ville de Genève! Nous n'aurions jamais dû l'accepter!

Mais revenons-en au mensonge permanent et apparemment contagieux auquel nous sommes confrontés depuis le début de ce projet. Je me souviens encore de l'époque où on a mis en place le projet de revêtement en gorrh du Beaujolais – alors que les cinq membres actuels du Conseil administratif n'y siégeaient pas encore. Monsieur Pagani, votre prédécesseur, M. Ferrazino, quand on lui posait des questions, attaquait de manière assez vive les personnes présentes et le public – dont je faisais partie – quand ils n'allaient pas dans son sens, ce qui était évidemment mon cas.

On voit aujourd'hui le désastre de cette plaine de Plainpalais que l'on n'arrive pas à terminer et qui pose des problèmes sans fin. Tout cela parce qu'on n'a pas réussi à trouver un aménagement digne de notre ville. Et maintenant, cerise sur le gâteau, on a encore cet abattage d'arbres; c'est véritablement pitoyable!

Et ne parlons pas du directeur du Service des espaces verts (SEVE), qui a dû quitter son poste à l'époque et qui, maintenant, est le grand abatteur de ces arbres. Il aurait conclu des contrats de culture, dit-on, et voudrait à présent éliminer les arbres existants pour mettre en place ceux qui ont été cultivés pendant de longues années peut-être par des connaissances à lui, des pépiniéristes... On ne sait pas tout de cette histoire mais, comme le dit très bien M. Guex, il faut faire toute la transparence – et sur ce point-là également. Je crois qu'il y aurait encore beaucoup de choses à vérifier...

Je ne sais pas comment garder mon calme, alors que je viens d'apprendre qu'aujourd'hui encore le SEVE, qui s'est montré pitoyable – en tout cas son directeur – lors de la destruction des arbres n'a pas été à même de nous expliquer certains éléments de cet abattage massif. Son directeur, me dit-on – ou quelqu'un de son service – vient de licencier ou de faire licencier par M. Barazzone une résidente genevoise remplacée par un employé frontalier!

Le président. Vous êtes hors sujet, Monsieur Bärtschi.

M. François Bärtschi. C'est tout à fait dans le sujet, Monsieur!

Le président. Alors, prouvez-le!

M. François Bärtschi. C'est là un problème de transparence dans la gestion du SEVE qui démontre que celui-ci est mal géré – que cela vous plaise ou non, Monsieur Burri! Actuellement, il n'y a pas que les arbres que l'on remplace et que l'on abat: on remplace et on abat aussi les résidents genevois! C'est la vérité! Vu les valeurs actuelles de ce Conseil administratif, on ne détruit pas que les arbres, mais aussi les humains.

Le président. Calmez-vous!

M. François Bärtschi. Voilà ce que je trouve grave. Telle est la raison pour laquelle il faut voter la motion de MM. Guex et Gauthier.

M. Pierre Gauthier (HP). Chères et chers collègues, je crois que beaucoup de choses ont déjà été dites et redites; je vais donc passer à des points qui n'ont pas été – selon moi – suffisamment soulevés. Une question dont j'estime qu'elle n'a pas fait l'objet d'une critique suffisante est celle, lancinante, qui sous-tend la plupart de nos débats dans ce dossier: le déplacement des arbres et leur replantation ailleurs.

Depuis la sinistre nuit de l'abattage des arbres de Plainpalais, nous avons pris des renseignements auprès de nombreux spécialistes, pépiniéristes, dendrologues et j'en passe. De manière quasiment unanime, ils estiment qu'une transplantation réussie impose en fait le respect de trois critères. Premièrement, l'arbre transplanté doit être jeune. Deuxièmement, il doit être en bonne santé; on nous rebat les oreilles, depuis le lancement du projet soumis aux urnes dimanche, en disant que tous les arbres de la plaine de Plainpalais sont en mauvaise santé... Mais ça, c'est autre chose.

Troisièmement – et c'est là un critère impératif – il faut procéder à ce que l'on appelle un cernage des racines, procédé consistant à réduire la couronne des racines sous terre pour que les racelles puissent repousser près du tronc et que, à la reprise de l'arbre dans sa nouvelle terre, il ait des racelles suffisantes pour se nourrir. Sans ce cernage – qui doit être fait en hiver, voire deux hivers de suite, et qui prend donc entre douze mois au minimum et vingt-quatre mois – il est absolument certain que l'arbre transplanté mourra.

Or, nous constatons que dans le projet en question aucun des trois critères indispensables à la survie des arbres n'est respecté. J'ajoute un élément supplémentaire – il s'agit là d'éléments factuels n'ayant rien à voir avec une critique personnelle et que tout le monde peut vérifier: les entreprises déontologiquement

sérieuses procédant à des transplantations proposent à la personne qui les en charge une garantie de reprise des arbres, c'est-à-dire qu'elles s'engagent à ce que les arbres transplantés reprennent et vivent. Si cette garantie n'est pas donnée, on a affaire non pas à une transplantation, mais à un simulacre de transplantation.

Les arbres de Plainpalais qu'il est prévu de transplanter vont tous mourir! On le sait, puisqu'ils ne répondent à aucun des trois critères précédemment cités. Ce projet revient donc à jeter de l'argent par les fenêtres. Au lieu de transplanter ces arbres pour les laisser mourir, mieux vaudrait les abattre directement – bien qu'ils ne le méritent pas, évidemment.

Dans le cas présent, vu l'accord passé avec les différentes associations ayant renoncé à un référendum sous prétexte qu'il y aurait transplantation – à la différence de l'Association pour la défense des arbres et allées de la plaine de Plainpalais, laquelle a lancé le référendum – il nous apparaît que nous sommes victimes d'un enfumage total! J'adopte à mon tour ce terme déjà employé par un préopinant. La transplantation que l'on nous promet pour la réalisation de cette tranche de l'aménagement de la plaine de Plainpalais n'en est pas une; c'est seulement un procédé qui fera mourir les arbres transplantés.

J'aimerais conclure, Monsieur le président, chères et chers collègues qui vous êtes vraiment beaucoup occupés d'autre chose pendant que je parlais... (*Brouhaha.*) On se demande d'ailleurs pourquoi certains viennent siéger au Conseil municipal. Les jetons de présence ont sans doute leur importance, surtout au Parti libéral-radical, visiblement!

Bref, pour les personnes qui ont la gentillesse et la correction d'écouter les orateurs, j'aimerais rappeler la motion M-922 votée par le Conseil municipal en 2013; on peut la chercher dans les archives. Elle demandait que le Conseil administratif procède à un inventaire puis à un travail en vue de la réhabilitation des promenades historiques de Genève dont, à l'évidence, la plaine de Plainpalais fait partie.

Pour terminer mon intervention, j'aimerais rappeler que, si le projet qui nous est soumis dimanche semble peut-être très intéressant du point de vue architectural, il ne respecte néanmoins pas les dispositions de la motion M-922, puisqu'il transforme complètement l'architecture originelle de la plaine de Plainpalais, modifie les essences plantées et les alignements, supprime un certain nombre des arbres préexistants. Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, je vous demande d'accepter la motion M-1240 de mon collègue Stéphane Guex et, évidemment, de faire très attention au bulletin de vote que vous déposerez dans les urnes dimanche prochain...

Le président. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

M. Grégoire Carasso (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, dans la droite ligne de ses prises de position en faveur d'une transparence qui devrait être élémentaire dans nos travaux et dans les projets que porte M. Pagani, le groupe socialiste vous invite à accepter la motion M-1240.

Le 27 novembre, c'est-à-dire dimanche prochain, la population sera appelée à se prononcer sur un référendum qui conteste le crédit de 8 millions de francs prévu pour le réaménagement de la plaine de Plainpalais. Au mois de janvier 2016, le Parti socialiste s'était rallié au compromis à l'origine du projet soumis en votation, quand bien même – telle est parfois la force de notre système politique – ledit compromis ne permettait pas de terminer le réaménagement de la plaine, puisqu'il laissait en souffrance toute l'avenue du Mail sur le bas-côté, notamment.

La Cour des comptes avait déjà dit que le saucissonnage du réaménagement de la plaine de Plainpalais coûterait cher à la collectivité publique – 30 millions de francs à ce jour! Le coût final se situera entre 40 et 45 millions de francs, à n'en pas douter. Ce saucissonnage coûte donc cher. Mais le Parti socialiste s'était rallié au compromis sur lequel nous nous prononcerons dimanche, car il reposait sur la perspective de transplanter 54 arbres.

Cependant, la nature s'est manifestée dans l'intervalle: alors que le bilan de santé sur lequel reposait la transplantation de ces 54 spécimens datait de 2013, suite à la canicule de l'été 2015, pas moins de 50 arbres ont dû être abattus au mois de septembre 2016 dans des circonstances qui nous interpellent, pour dire le moins.

En effet, les études y relatives ne nous ont pas été communiquées tout de suite, mais très tardivement et sous le sceau de la confidentialité, selon les termes du magistrat Barazzone – ce n'était pas M. Rémy Pagani, ce coup-ci... Le Conseil administratif n'a fait preuve d'aucune transparence même avec le Conseil municipal – et encore moins avec la population – une attitude aux antipodes de la dynamique participative que la plupart des groupes politiques appellent de leurs vœux.

Enfin, il s'agit ici d'une démarche désespérante au plan scientifique. Le groupe socialiste se distingue des critiques tous azimuts formulées par mes préopinants: il n'est pas question pour nous de remettre en doute les compétences du SEVE, ni le sérieux – dans l'absolu – des expertises effectuées. Le gros problème, si l'on cherche à faire valoir une démarche scientifique qui permettrait de guider l'action de la Ville de Genève, est que celle-ci – et M. Rémy Pagani en particulier – ne travaille qu'avec une seule entreprise selon des cahiers des charges qui ne sont pas rendus publics et avec des résultats d'études gardés le plus longtemps possible sous le manteau. Bref, on est aux antipodes des principes qui doivent régir une démarche scientifique!

Il serait essentiel de publier ces cahiers des charges et de demander au moins deux avis – soit deux expertises indépendantes – puis de mettre le tout à la disposition du grand public. On dit bien qu'à Genève, de manière générale, il y a autant d'amoureux des arbres que d'experts... Par conséquent, pour ne pas alimenter les théories du complot comme malheureusement cette affaire le permet, rendons ces données publiques en toute transparence!

Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs: le groupe socialiste, prenant acte de l'abattage en série survenu à Plainpalais et considérant que la transplantation des arbres soumise au vote populaire ce dimanche ne pourra matériellement pas se faire, il est devenu évident à nos yeux que nous ne pouvons plus participer à cette mascarade. Telle est la raison pour laquelle nous avons finalement appelé à voter non à ce compromis pourri. Je vous remercie de votre écoute attentive...

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Depuis quelque temps, on observe une méfiance générale de la part de la population vis-à-vis des politiques. Cette méfiance, certains actes l'entretiennent et la font perdurer. Le manque de transparence dans un dossier comme celui-là, où nous sommes sans arrêt en train de courir après les informations et de solliciter expertises ou avis supplémentaires, ne nous fera pas gagner la confiance de la population. On ne peut pas continuer à travailler de cette manière-là!

Bien entendu, les Verts voteront la motion M-1240. Nous voyons bien la réalité: des arbres sont tombés à Plainpalais. Heureusement, personne n'a été blessé. Si je devais demain me faire enlever l'appendice, je ne demanderais pas l'avis de 50 personnes dans la rue, mais je choisirais de bons experts crédibles pouvant fournir des avis fondés, afin de savoir s'il faut faire l'intervention ou pas. La motion M-1240 a pour objectif d'obtenir ce résultat-là dans ce dossier et de restaurer la confiance de la population en nos décisions politiques – mais tout en la protégeant, puisqu'il faut bien intervenir pour empêcher que des arbres tombent.

Pour résumer de manière succincte la position des Verts, je citerai Idéfix lorsqu'un arbre est arraché, dans l'album d'Astérix *Le domaine des dieux*: «Kaïiiiiiii!» Ah, quand je fais Idéfix, on m'écoute davantage... (*Rires.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs, je ne dirai que quelques mots rapidement. Il est déjà clair que les éventuelles transplantations d'arbres de Plainpalais sont vouées à l'échec, les conditions requises n'étant pas remplies. Ce qui nous inquiète, dans ce dossier, c'est que quoi qu'il arrive rien n'est garanti. Il reste 161 arbres sur la plaine de Plainpalais, contre 300 il n'y a pas si longtemps que ça. Oui, 161 arbres, je les ai comptés! Or, selon des bruits qui courent, il y en aurait encore d'autres qui sont malades et on en coupera environ 88

Motion: transparence sur l'abattage d'arbres à Plainpalais

de plus. On ne sait pas si c'est vrai... C'est peut-être faux mais, vu la manière dont nous avons été informés ces derniers mois et semaines, j'ai des doutes!

De plus, nous avons déjà trouvé un appel d'offres pour un montant de 1 million de francs dans la *Feuille d'avis officielle*, comme si la votation était déjà gagnée! Evidemment, aucun marronnier n'y est mentionné et il est question d'autres espèces. Je crois qu'il faut arrêter de tromper les citoyens et le Conseil municipal!

Il y a quelques jours, j'ai lu un joli courrier des lecteurs dans la *Tribune de Genève* – c'est toujours intéressant à consulter – je cite: «Des slogans sur des panneaux en bois prétendent que les arbres en devenir sont acquis au projet. De qui ont peur les deux conseillers administratifs pour organiser une telle action? Ce n'est pas la première fois que la propagande municipale s'étale sans vergogne sur la plaine de Plainpalais pour tromper l'électeur et l'électrice. Ainsi, les photomontages des panneaux de la Ville et les affiches en faveur du oui représentant des allées denses constituées de marronniers! Alors que l'appel d'offres de 1 million pour l'achat d'arbres ne mentionne aucun marronnier et que les distances entre les arbres sont doublées, ce qui empêchera une couverture compacte. Que de mensonges!» Signé: Dominique Badertscher.

Eh bien, il a tout à fait raison! Mesdames et Messieurs, je crois que cette affaire fera du bruit longtemps, quel que soit le résultat de la votation de dimanche prochain. N'oublions jamais que tout ce que produit un arbre est nouveau, est beau et garantit notre avenir. Merci!

M. Jean-Luc von Arx (DC). Après toute cette saga et les prises de position qu'elle a occasionnées, on se rend bien compte que le projet de rénovation de la plaine de Plainpalais n'a pas fini de faire parler de lui! Cela dit, on observe ce soir que la plupart des gens s'exprimant dans cette enceinte sont plus experts que les experts... et que les vrais experts sont considérés comme étant incapables de connaître leur travail.

La motion M-1240 a un avantage et nous la soutenons comme vous tous, Mesdames et Messieurs; celle-ci demande qui a décidé l'abattage des arbres de Plainpalais, selon quels critères, pourquoi et comment. Vous aurez néanmoins remarqué que cette motion a été traitée dans des délais extrêmement brefs; il est donc normal que certains documents ne nous arrivent pas aussi rapidement. Certes, nous avons dû demander longtemps les expertises avant de les recevoir mais, peu à peu, nous avons obtenu un certain nombre de documents expliquant un certain nombre de choses.

Malgré cela, les motionnaires ont alors continué à dire: «Nous attendons des réponses claires avant la votation.» Mais en fait ils ne les auront jamais, puisqu'il n'est pas intéressant pour eux d'en avoir! Il vaut mieux qu'ils reçoivent

des informations qui ne sont pas claires – à leurs yeux – afin qu'ils puissent maintenir leur position avant la votation.

Dans l'affaire des arbres de Plainpalais, les motionnaires mettent en doute les experts, je l'ai dit. Ils s'y substituent en déclarant que les souches sont saines. «Messieurs-dames, vous n'avez qu'à regarder: cette souche est saine!» Voilà ce que nous disent les experts plus experts que les experts... Alors, il est évident que l'on parle et reparle de ce sujet, puisque c'est bien là le but! Il faut en parler...

Mais que s'est-il passé, en fait? Certains déplorent un arrosage déficient. Savez-vous combien il y a d'arbres en ville de Genève, Mesdames et Messieurs, dont le SEVE doit s'occuper? Plus de 25 000! Et savez-vous pourquoi on ne les arrose pas tout le temps? Parce qu'on arrose surtout les jeunes arbres, on ne peut pas le faire sans arrêt pour tous les autres. Par ailleurs, savez-vous pourquoi la plaine de Plainpalais pose problème? Parce qu'elle est sèche et déserte, ce qui empêche ce genre d'entretien. Savez-vous pourquoi les arbres de Plainpalais sont en mauvaise santé, pourquoi leurs racines n'arrivent pas à pousser et gênent les gens? Bien entendu, cela ne vous arrange pas de connaître la réponse à ces questions ni d'admettre qu'il est parfois nécessaire d'abattre des arbres, malheureusement.

Je laisse de côté les positions politiques de suspicion que vous adorez tous, Messieurs-dames... Finalement, qui est responsable? Qui a commis le crime? On accuse les services municipaux et les magistrats de ne pas faire leur travail, mais vous savez très bien qu'ils n'ont pas envie d'abattre des arbres! Personne n'en a envie! L'abattage d'arbres n'est utile à aucune politique!

Que s'est-il passé en fait, dans le cas présent? Le 8 septembre dernier, un arbre est tombé et a failli tuer deux personnes. On est bien d'accord là-dessus? A la fin de l'opération menée immédiatement après, une expertise a été menée d'urgence et a malheureusement abouti à la conclusion que la moitié des 160 arbres de la plaine de Plainpalais étaient à risque. Dès lors, souhaitez-vous mener une politique responsable en prenant les dispositions nécessaires? Le temps presse, il faut agir! Peu importe si, après l'action qui a suivi l'accident du 8 septembre, les informations n'ont malheureusement pas pu être fournies au rythme que vous auriez souhaité, Mesdames et Messieurs.

A présent, le Parti démocrate-chrétien soutiendra de toute façon le compromis trouvé afin de poursuivre le travail sur la plaine de Plainpalais. Je pense que, si de nouvelles idées sont émises par la suite pour continuer dans ce sens, nous continuerons.

Par ailleurs, il est vrai que transplanter des arbres n'est bien sûr pas une bonne solution. Les arbres souffriront, tout le monde le sait, mais on fait comme si c'était une monnaie d'échange. De plus, on ne peut pas prendre des arbres à un endroit sec pour les transplanter d'un coup ailleurs, où ils ne pourront pas s'épanouir. Malheureusement, nous devons faire face à cette situation. Je pense, Mesdames et

Motion: transparence sur l'abattage d'arbres à Plainpalais

Messieurs, qu'avoir traité la motion M-1240 nous a permis d'éclaircir plusieurs points et de régler entre nous certaines dispositions à prendre.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout d'abord, je pense que M. Barazzone devrait être là pour vous répondre lui-même en ce qui concerne la transparence, mais son absence est excusée ce soir. Pour ma part, je crois qu'il a fait acte de transparence, puisque tous les documents que vous avez réclamés – y compris le rapport de l'analyse de 2013 et l'expertise sur les 88 arbres jugés problématiques – ont été transmis aux membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement. C'est en tout cas ce que j'ai pu vérifier lorsque j'y ai été auditionné.

Sur les 88 arbres en question, 34 ont été déclarés par un expert comme devant être abattus – un avis confirmé ensuite par le SEVE et avalisé par l'Etat via la Direction générale de la nature et du paysage. M. Sormanni l'a dit: l'autorisation d'abattage a été délivrée – ou, en tout cas, cette disposition a été prise. Par conséquent, deux services à mon avis compétents plus un expert ont déclaré que ces arbres présentaient une dangerosité. M. Barazzone l'a déjà dit la dernière fois que nous avons débattu de cette affaire, je le rappelle; je m'exprimerai ensuite sur les problématiques qui relèvent de ma propre responsabilité.

Pour résumer l'excellent exposé de M. von Arx, ces arbres étaient donc dangereux et devaient être abattus, il en allait de la responsabilité du Conseil administratif et nous l'avons assumée. Autrement, il nous aurait été reproché de négliger le danger. Je signale au passage que c'est aussi le cas d'autres arbres sur les 44 000 – et non pas 25 000, Monsieur von Arx – situés sur le territoire de la Ville de Genève, sans compter les parcs. Nous aurions même pu faire l'objet de poursuites pénales et des dédommagements auraient pu nous être réclamés, si l'un de ces 34 arbres de Plainpalais était tombé. Voilà pour la question sanitaire.

J'ajoute ici ma petite touche personnelle: si on avait pu se passer de ce que nous a imposé la nature, à savoir que cet arbre est tombé juste le jour du Jeûne genevois, cela nous aurait bien rendu service! En effet, cet événement a bouleversé la campagne en faveur du projet soumis aux urnes dimanche.

Quoi qu'il en soit, je trouve quand même étonnant le bouleversement que cela a provoqué. Mesdames et Messieurs, même si l'association Sauvons nos arbres n'a quant à elle pas changé de point de vue, j'ai trouvé un compromis approuvé par le Conseil municipal, par 39 oui contre 10 non et 14 abstentions. Les socialistes se sont abstenus; les Verts et le Parti démocrate-chrétien l'ont accepté. Seul le Parti libéral-radical a dit non, mais il a changé sa position au vu du projet...

Bref, ce compromis a été voté et je m'y tiens, même aujourd'hui. Je pense – enfin, je suis sûr – qu'il y a encore 44 arbres à transplanter pour mettre à la disposition de la population un projet présentant toute une série d'avantages.

Pour la petite histoire, car il y en a qui n'étaient même pas nés quand cela s'est passé, j'aimerais juste rappeler ici l'historique de ce dossier. La plaine de Plainpalais a été d'abord bouleversée – avec sa configuration hydrologique – par l'implantation d'un parking. Rappelez-vous quel cloaque c'était, Mesdames et Messieurs! Il n'y avait même pas de tuyaux d'écoulement. Outre cette situation, de nombreux propriétaires de chiens trouvaient très malin d'amener leur progéniture... (*Rires.*) Non, pas leur progéniture! Excusez-moi, Mesdames et Messieurs, je suis un peu fatigué. Je voulais dire qu'ils amenaient leur ami très cher dans l'herbe pour qu'il y fasse ses besoins. De ce fait, la plaine de Plainpalais ne pouvait malheureusement pas être utilisée à l'époque comme elle l'est déjà aujourd'hui.

Depuis, le nombre de ses usagers et des passants a triplé, entre autres grâce au skatepark et aux aménagements destinés aux enfants. Nous continuerons comme ça de toute façon! On doit continuer, Mesdames et Messieurs. J'aimerais plaider pour ce projet sur lequel nous voterons dimanche, car il mettra des bancs à la disposition des personnes âgées dans les allées, où il n'y en a pas encore aujourd'hui; des fontaines – qui font cruellement défaut – pour les marchands, les passants, les gens qui veulent nettoyer les pieds de leurs enfants et autres; un éclairage public de qualité qui permettra aux femmes de circuler la nuit, car actuellement elles osent à peine traverser la plaine – je le rappelle – et ne peuvent s'y déplacer librement comme elles le devraient. Puisque nous sommes une cité où la liberté existe, il faut qu'elles puissent passer sous les arbres la nuit. De plus, ce projet permettra d'élargir les allées. (*Brouhaha général.*)

Je vois que cela n'intéresse pas grand-monde... J'espère néanmoins que les membres du corps électoral qui nous écoutent auront la sagesse de dire dans les urnes qu'il faut maintenant finir le réaménagement de la plaine de Plainpalais. Si nous ne le faisons pas, voilà ce qui se passera: les arbres continueront à tomber, puisque nous n'aurons pas les moyens financiers de les replanter dans de bonnes conditions... (*Brouhaha. M. Carasso réagit.*) Vous pouvez sortir, Monsieur le conseiller municipal! Je suis désolé, mais...

Le président. Je suis d'accord avec vous, Monsieur Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je sais que tous les moyens sont bons, mais quand même, Monsieur Carasso! D'accord, vous avez déjà voté... Très bien! Je reprends, Monsieur le président, si vous permettez.

Le président. Je pense que le petit groupe au fond de la salle devrait aussi se retirer. Je sonnerai la cloche au moment du vote, d'accord? Poursuivez, Monsieur Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Si ce projet est refusé, il n'y aura bientôt plus d'arbres du tout sur la plaine de Plainpalais. Il suffit de s'y promener pour voir que la moitié des arbres a déjà disparu – il y a des trous à la place, des espaces cruellement vides. Il faut donc absolument agir! J'espère que la majorité de ce plénum qui avait voté le compromis sera cohérente avec sa décision et maintiendra sa position jusqu'au bout, contrairement au Mouvement citoyens genevois et au Parti socialiste.

Le président. Il vous faut conclure, Monsieur Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je le déclare ici, car je pense que, quand on est plusieurs parties à adopter un compromis, on doit maintenir sa position envers et contre tout. (*Remarque de M. Sormanni.*) Oui, Monsieur Sormanni, telle est la réalité! Votre groupe a voté ce compromis dans cette enceinte... (*Vive réaction de M. Sormanni.*)

Le président. Monsieur Sormanni, du calme!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. ... et, selon ce compromis, il reste encore 44 arbres à transplanter. J'aimerais d'ailleurs revenir sur cette transplantation.

Le président. Non, il vous faut conclure, Monsieur Pagani. Je suis désolé, mais vous parlez depuis neuf minutes. Vous avez été un peu chahuté, c'est pourquoi nous vous avons laissé quelques minutes de plus...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je vous en remercie, Monsieur le président; je conclus avec la transplantation. Mesdames et Messieurs, je vous invite à aller voir l'arbre que nous avons transplanté au parc Bertrand il y a deux ans et demi: il se porte comme un charme, dans des conditions moins stressantes, et il n'y a plus d'automobiles qui passent à son pied.

J'aimerais encore, si vous le permettez, Monsieur le président, dire un mot en ce qui concerne l'information. De par la jurisprudence du Tribunal fédéral, les autorités sont tenues d'informer correctement les citoyens et les citoyennes. Or, celles et ceux qui se sont rendus à l'exposition que j'ai fait installer sur la plaine de Plainpalais et qui montre la réalité du projet n'ont aucune critique à lui opposer

– à moins d'adopter une position assez partisane. J'encourage donc toutes celles et tous ceux qui se posent encore des questions à aller voir cette exposition et à se forger leur propre opinion. Car, quand on regarde...

Le président. Voilà, merci!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je finis, Monsieur le président.

Le président. C'est un peu long, Monsieur Pagani, je suis désolé.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Quand on regarde le site internet des auteurs du référendum, on s'aperçoit qu'ils ont ajouté 345 semi-remorques sous les allées périphériques de la plaine de Plainpalais pour justifier leur position contre le projet. Du point de vue de l'information, je trouve cela exécration! Vous me permettez de le dire, Monsieur le président.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (68 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de livrer en urgence les résultats des expertises qui ont mené à l'abattage de tous ces arbres;
- d'apporter des réponses claires à la population genevoise AVANT les votations du 27 novembre 2016 concernant la proposition PR-994.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Le président. Bravo! Soixante minutes de débat pour une belle unanimité...

6. Motion du 2 novembre 2016 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Alfonso Gomez, Jacques Pagan, Simon Brandt, Anne Carron, Daniel Sormanni, Vincent Schaller, Maria Vittoria Romano, François Mireval et Martine Sumi: «La Ville de Genève doit être exemplaire et transparente en matière de passation de marchés publics» (M-1256)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la loi sur l’information du public, l’accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) garantissant aux conseillers municipaux de la Ville de Genève l’accès à tous les documents leur permettant de se déterminer sur la bonne utilisation des deniers publics;
- l’absence de documents attestant de l’organisation et de la tenue d’un concours d’architecture pour le projet de réalisation du Musée d’art et d’histoire, laissant conclure que le mandat, après avoir été évalué à 14, puis 30, puis 80, et enfin à 137 millions de francs et enfin annulé par la votation populaire du 28 février 2016, aurait pu être attribué sans droit aux architectes-mandataires;
- le processus du projet de réfection du Musée d’art et d’histoire ayant démarré en 1998 par un appel d’offres, portant sur un crédit de réalisation de 10 millions de francs, qui a vu la conclusion d’un contrat en l’an 2000 avec des architectes-mandataires devant se conformer aux prestations attendues dans ledit appel d’offres;
- la méconnaissance du processus légal ayant permis le maintien des architectes dans leur mandat, malgré les modifications successives de l’objet de la passation du marché, processus qui aurait permis de déroger ainsi au règlement d’application cantonal sur la loi de passation de marchés publics (L 6 05.01), alors que l’altération notable du projet initial aurait dû conduire à une révocation de l’adjudication (art. 47 L 6 05.01);
- qu’un dépassement sur les crédits d’études, votés par le Conseil municipal et portant sur un montant de 7 millions, a été annoncé à plusieurs reprises par le Conseil administratif et ses services;
- qu’il est primordial de démontrer l’exemplarité de la Ville de Genève en matière de passation de marchés publics et de mettre à disposition les moyens et outils nécessaires à cette démonstration;
- que la commission des finances demande ces documents sans succès depuis fin mai 2016 et est ainsi empêchée d’exercer son travail de vérification de bonne utilisation des deniers publics,

¹ Annoncée, 2956. Motion d’ordonnancement, 3026.

Motion: transparence en matière de passation de marchés publics

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- la transmission à la commission des finances notamment:
 - de l’annonce du concours et de son cahier des charges, s’il existe;
 - du cahier des charges de l’appel d’offres de 1998;
 - du contrat signé en l’an 2000 avec les architectes-mandataires comportant les prestations attendues par la Ville;
 - des avenants au contrat initial;
 - de l’ensemble des factures et honoraires portant sur cet objet et ses crédits d’études votés successivement depuis 1998 à ce jour;
 - de tout document permettant d’établir la base sur laquelle ont été donnés les mandats servant à la compréhension de ce dossier dans son aspect légal,
- et, le cas échéant, si les bases légales ont été absentes ou appliquées de manière partielle ou insuffisante, de mettre en place des procédures et de prendre les mesures nécessaires pour garantir l’exemplarité de la Ville en matière de passation de marchés publics.

Préconsultation

M^{me} Maria Pérez (EàG). En fait, Monsieur le président, je croyais que la motion M-1256 avait été renvoyée directement en commission, mais puisqu’il le faut, je l’expliquerai simplement. Déjà au cours de la campagne de votation sur la réfection du Musée d’art et d’histoire (MAH) a surgi la problématique des marchés publics, raison pour laquelle ce projet de motion a été soumis à notre plénum.

On a toujours parlé d’un concours d’architecture, mais nous n’en savons rien et nous n’avons jamais vu les documents y afférents. Nous n’avons qu’un appel d’offres portant sur un crédit de réalisation de 10 millions de francs. Nous nous posons donc des questions: comment un projet basé sur un appel d’offres à 10 millions de francs peut-il aboutir à une facture de 137 millions de francs? Quelles sont les procédures de passation des marchés publics qui font qu’un même architecte mandataire peut bénéficier de l’adjudication? Pour l’instant, cette affaire défie toutes les lectures des textes de loi que nous avons pu faire, il y a certainement des éléments que nous ne connaissons pas.

Par conséquent, nous demandons simplement la transparence dans ce dossier, afin de savoir comment tout cela s’est passé. On nous a aussi annoncé un dépassement des crédits d’étude, qui devrait un jour être soumis au Conseil municipal. Aujourd’hui, on nous dit que, des études réalisées par les architectes pour près de

Motion: transparence en matière de passation de marchés publics

8 millions de francs, plus rien ne peut servir à des projets futurs. C'est tout à fait étonnant, puisqu'il s'agissait de sondages concernant ce monument historique; toutes les études – ou, du moins, certaines – réalisées dans ce cadre devraient pouvoir servir pour l'élaboration du futur projet.

Nous sommes très surpris par tout cela; nous aimerions savoir ce que la Ville a déjà payé pour ce projet de réfection du MAH, ce qu'il reste à payer et sur quelle base ont été établis les contrats. Nous voulons de la transparence! La raison pour laquelle les conseillers municipaux siègent dans cette enceinte étant principalement le contrôle démocratique, nous demandons simplement à pouvoir l'exercer.

M. Alfonso Gomez (Ve). L'objectif de la motion M-1256, comme je l'ai dit en présentant la motion d'ordonnancement pour demander l'urgence, est de clarifier la situation et de dissiper les doutes exprimés lors de l'approbation des comptes 2015 de la Ville de Genève. La plupart des groupes – en tout cas les Verts – se sont abstenus sur ces comptes, car nous estimions que certaines questions posées en commission n'avaient pas reçu de réponse satisfaisante, les documents demandés ne nous ayant pas été transmis. A ce jour, nous ne les avons pas encore reçus.

Il y avait des doutes quant au processus qui aurait permis de déroger aux règles sur l'attribution des marchés publics. Le sens de notre motion est de permettre, dans un souci de transparence, que la commission des finances fasse son travail correctement. C'est une question de contrôle démocratique. Si les processus de contrôle des marchés publics ne sont pas suffisamment clairs, la motion a pour objectif d'y remédier, afin que cette situation ne se reproduise plus.

Il était nécessaire de traiter cet objet en urgence, car cela fait des mois que certains documents ont été demandés, le débat a déjà eu lieu et, pour l'instant, nous n'avons toujours pas de nouvelles – c'est le cas de le dire... Par conséquent, nous souhaitons accélérer la procédure et obtenir enfin des réponses de la part du Conseil administratif – surtout en ce qui concerne la passation des marchés publics dans le cas du projet de réfection du MAH.

M. Daniel Sormanni (MCG). J'interviendrai très rapidement. En tant que président de la commission des finances, j'ai transmis la demande émise par une commissaire – M^{me} Pérez, en l'occurrence – par écrit, oralement... et pas de réponse! Toujours la transparence... Que ce soit pour les arbres de Plainpalais ou un autre sujet, il y a un manque de transparence. Pour cette raison, nous voterons le renvoi de la motion M-1256 à la commission des finances.

Le président. Depuis le début du débat tout à l'heure, les propos tenus par les précédents orateurs n'ont pas porté de manière évidente sur un renvoi en commission. Toutefois, lors du débat sur l'urgence de cette motion, j'ai noté une demande de renvoi à la commission des finances; je suppose donc qu'elle est toujours d'actualité.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée à l'unanimité (62 oui).

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je relèverai d'abord une imprécision de M. Sormanni: je vous ai répondu – comme j'ai répondu à toutes celles et à tous ceux qui voulaient des informations sur cette saga du MAH et de l'attribution des marchés publics – que je devais faire un travail de spéléologue! C'est vraiment de la spéléologie, je sais de quoi je parle! Vous savez très bien que ce dossier est en cours depuis de nombreuses années et qu'il a fait l'objet de passablement de controverses. J'ai d'abord dû réunir l'ensemble des documents récoltés dans différents services, car ils sont plusieurs à être concernés par cette affaire. Je me réjouis de pouvoir mettre à disposition dans quelques jours non seulement les pièces demandées, mais aussi leur historique, afin de pouvoir ensuite en discuter en commission des finances à la faveur d'éventuelles questions qui pourraient y être posées.

M. Eric Bertinat (UDC). Nous avons voté l'entrée en matière sur la motion M-1256, mais non sans nous poser quand même quelques questions. Pour ma part, je n'arrive pas à bien me rendre compte du volume d'informations demandées au Conseil administratif en matière de marchés publics. Quelle quantité de documents allons-nous recevoir, combien d'heures faudra-t-il passer à les analyser et selon quels critères? Je m'interroge, car nous nous attaquons vraiment ici à une problématique importante.

On sait que le Conseil administratif met les moyens qu'il faut pour assumer ce qui concerne les marchés publics, malgré les nombreuses difficultés qui rôdent là autour. Mais j'admets aussi que, dans ce domaine, nous n'avons aucun regard: nous ne savons pas du tout ce qui se passe. Il y a quelques années – avant la législation en cours – on a dû nous expliquer la complexité de ces questions et même l'impossibilité de suivre les procédures afférentes aux crédits d'étude. Or, il y a des crédits d'étude que nous trouvons extrêmement chers!

Je m'en souviens très bien: à l'époque, on avait considéré l'exemple des bâtiments du Cycle d'orientation où prévaut une sorte de copié-collé d'un cycle à l'autre moyennant, évidemment, quelques adaptations au terrain. Mais tous les éléments concernant la grandeur des classes, par exemple, sont normalisés.

Motion: transparence en matière de passation de marchés publics

Or, pour chaque construction d'un cycle d'orientation, on nous demandait des sommes extrêmement élevées, nous avions de la peine à comprendre pourquoi. On nous expliquait qu'il fallait se contenter des explications données et qu'il n'y en avait pas d'autres, que c'était ainsi, que les coûts étaient liés à la profession... Bref, tout était plus ou moins normalisé et on n'avait plus rien à dire.

Cette procédure difficile et un peu âpre concernant les crédits d'études prévaut également en matière de marchés publics. On ne sait pas du tout ce qui se passe! Pour ma part, certains points m'interpellent. J'aimerais bien savoir en fin d'année qui a obtenu les marchés publics, afin de pouvoir effectuer un contrôle. En effet, il faut effectuer des vérifications pour voir si on repère certaines entreprises qui, comme par hasard, auraient reçu des marchés publics et pas d'autres. Nous devons nous assurer – ce que nous ne sommes pas en mesure de faire actuellement – que les marchés publics sont octroyés avec objectivité. Pour l'instant, on n'a aucun regard là-dessus. On entend des gens se plaindre, avoir des soupçons, comploter... Mais nous sommes incapables de répondre, car nous n'avons pas accès aux données. Nous les avons demandées pour le MAH – je siégeais alors à la commission des finances – mais nous ne les avons jamais reçues.

Pour cette raison, la motion M-1256 se justifie et je vous invite à voter son renvoi à la commission des finances, Mesdames et Messieurs. Il serait bon que nous puissions avancer et décortiquer ce problème, afin d'avoir un peu plus de prise sur ce dossier de la réfection du MAH.

M. Grégoire Carasso (S). Le groupe socialiste s'est résolu, par l'intermédiaire de ses commissaires aux finances Maria Vittoria Romano, François Mireval et Martine Sumi, à signer la motion M-1256. Certains de ses auteurs – je ne parle pas ici de mes trois camarades – ont la volonté d'entreprendre des démarches, ce que le magistrat Rémy Pagani a qualifié de «spéléologie». Je ne sais pas si cette invite à explorer des cavités souterraines correspond à l'exercice attendu par le biais de cette motion...

En tout cas, bon nombre de ses signataires – notamment du côté du Mouvement citoyens genevois et de nos amis d'Ensemble à gauche – veulent faire remonter la vase du dossier du MAH. Le groupe socialiste ayant été de ceux qui ont soutenu le projet de sa réfection, je voulais expliquer ici en quelques mots les raisons pour lesquelles nous avons néanmoins jugé utile de signer la motion M-1256 dans un souci d'ordre plus archéologique – voire géologique – que spéléologique, pour ainsi dire, avec pour motivation fondamentale la transparence.

Je ne vous ferai pas l'injure, Mesdames et Messieurs, de revenir sur le débat qui nous animait il y a quelques minutes à peine concernant la transparence que le groupe socialiste attend aussi en matière de gestion de projet dans l'affaire des

Motion: transparence en matière de passation de marchés publics

arbres de Plainpalais. Ici, dans le dossier du MAH, nous avons également des attentes à l'égard du magistrat Rémy Pagani – ou de ses prédécesseurs – qui a passé des marchés publics depuis 1998, comme cela a été rappelé tout à l'heure. Là aussi, nous demandons un exercice de transparence.

Pour le groupe socialiste, toutefois, il n'est pas du tout nécessaire d'attendre des résultats déjà au cours des prochaines semaines, car nous avons conscience de l'ampleur de la tâche. Nous pensons néanmoins que cet exercice permettra de restaurer la confiance autour des futurs projets que nous appelons de nos vœux en vue d'une rénovation – et, le cas échéant, d'un agrandissement – du MAH. Je vous remercie pour votre écoute bienveillante, Monsieur le président.

Le président. De rien!

Le président. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants; Monsieur Pagani, vous serez donc le dernier orateur sur la motion M-1256.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'aimerais juste répondre à un préopinant qui n'est plus présent dans la salle, mais tant pis. Nous sommes très transparents en matière de marchés publics! Nous avons fourni des explications sur l'ensemble de ces procédures durant la législature précédente. Comme vous le savez peut-être, Mesdames et Messieurs – ou vous ne le savez pas – il existe plusieurs procédures définies dans l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP): les marchés publics ouverts, les procédures de gré à gré où on choisit trois ou quatre entreprises... Il y a toute une série d'entreprises avec lesquelles nous collaborons pour les petits travaux du genre peinture et carrelage; nous en avons une liste et nous procédons entreprise par entreprise.

Je n'ai entendu personne s'en plaindre, sauf à considérer les recours déposés pour des marchés publics de grande envergure comme les travaux du Grand Théâtre, par exemple. Là, des recours ont été déposés devant les tribunaux, qui sont un organe de vérification. Jusqu'à présent – en tout cas depuis que je siége à ce poste – je n'ai jamais eu à me plaindre de l'activité des tribunaux ni à subir les foudres d'un quelconque tribunal face à notre manière de gérer ces procédures!

Là encore, concernant la transparence en matière de passation des marchés publics, je suis tout à fait disposé à expliquer en commission des finances l'ensemble des procédures appliquées.

J'aimerais encore donner un conseil à M. Bertinat, qui se faisait du souci à cause des rumeurs laissant entendre ceci ou cela, de temps à autre. Même si c'est

de moins en moins le cas, je pense qu'il faut tordre le cou tout de suite à ces agissements: pour ma part, dès que j'ai vent d'une rumeur, j'avertis la personne à la codirection de mon département qui est à mes côtés depuis des années pour gérer ce type de problèmes. Nous faisons immédiatement mouliner l'informatique, ce qui nous permet de savoir si tel ou tel employé de la Ville travaille plus avec une entreprise qu'avec une autre. C'est un moyen extrêmement efficace de contrôler que l'administration municipale s'en tient aux procédures en vigueur et que tous ses employés respectent le cahier des charges sur la base duquel ils ont été engagés.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des finances est accepté à l'unanimité (66 oui).

7. Projet de délibération du 22 novembre 2016 de M^{mes} et MM. Patricia Richard, Anne Carron, Simon Brandt, Vincent Schaller, Adrien Genecand, Daniel Sormanni, Pierre Scherb, Jacques Pagan et Lionel Ricou: «Règlement allocation de rentrée scolaire» (PRD-130)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant le règlement actuel relatif aux aides financières du Service social:

Chapitre IVA Allocations spéciales

Art. 23A Allocation de rentrée scolaire

¹ L'allocation de rentrée scolaire est accordée à chaque enfant à charge qui, de même que son parent titulaire du droit de garde, remplit la condition de l'article 2 alinéa 1 du présent règlement et qui fréquente un des degrés de la scolarité obligatoire.

² L'allocation est accordée à la condition que l'enfant bénéficie, personnellement et pour l'année civile en cours, du subside destiné à la couverture totale ou partielle des primes de l'assurance-maladie que l'Etat de Genève accorde aux assurés de condition économique modeste.

³ Le montant de l'allocation est de 130 francs pour les enfants fréquentant les degrés 1 à 8 et de 180 francs pour les enfants fréquentant les degrés 9 à 11 de la scolarité obligatoire.

⁴ Le droit pour l'année scolaire en cours s'exerce d'août à décembre.

¹ Annoncé et motion d'ordonnancement, 3026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – L'article 23A du règlement relatif aux aides financières du Service social ayant trait à l'allocation de rentrée scolaire est amendé de la manière suivante:

Chapitre IVA Allocations spéciales

«Art. 23A Allocation de rentrée scolaire

»¹ (*Inchangé.*)

»² (*Inchangé.*)

»³ (*Inchangé.*)

»⁴ (*Inchangé.*)

»⁵ (*Nouvel alinéa.*) Le montant de l'allocation sera versé sous forme de bons uniquement valables dans les commerces genevois (en ville de Genève).»

Préconsultation

M^{me} Patricia Richard (LR). Mesdames et Messieurs, comme vous avez pu le lire, notre projet de délibération PRD-130 demande l'ajout d'un alinéa 5 nouveau à l'article 23A «Allocation de rentrée scolaire» du chapitre IVA «Allocations spéciales» du règlement relatif aux aides financières du Service social. Nous demandons que le montant de l'allocation de rentrée scolaire soit versé sous forme de bons valables uniquement dans les commerces situés en ville de Genève.

Je m'explique. En commission, lors de l'audition de M^{me} Alder et des représentants de ses services sur le budget du département de la cohésion sociale et de la solidarité, nous avons posé pas mal de questions pour savoir comment était versée l'allocation de rentrée scolaire, comment elle fonctionnait, s'il y avait un contrôle. En fait, nous nous sommes rendu compte que non: il n'y a absolument aucun contrôle sur son utilisation. Les gens qui y ont droit font leur demande et elle leur est octroyée sous la forme d'une somme d'argent.

Projet de délibération: règlement allocation de rentrée scolaire

Nous comprenons que certaines personnes aient besoin de cette allocation pour acheter des articles liés à la rentrée scolaire, car les enfants grandissent, il faut changer les baskets pour la gym, ce genre de choses... Nous comprenons cela parfaitement. Simplement, nous voulons être sûrs que cet argent soit vraiment bien utilisé. A nos questions, M^{me} Alder et ses services ont répondu qu'il n'était pas possible d'imaginer un remboursement sur présentation des tickets de caisse, car cela demanderait beaucoup trop de travail.

Nous suggérons donc la mise en place d'un système de bons utilisables dans les commerces de la ville de Genève. Après tout, ce sont les commerçants et les administrés qui, par la taxe professionnelle et leurs impôts, assurent le financement de cette allocation; il est normal qu'ils en profitent en retour. J'ajoute que les parents qui ont besoin d'argent pour la rentrée scolaire de leurs enfants ne sont pas les seuls concernés, dans cette affaire, il y a aussi les commerçants qui ont besoin que les habitants de la ville fassent leurs courses dans les quartiers, ce qui n'est pas toujours le cas.

Je rappelle que, vu la configuration de Genève, de plus en plus de gens ne peuvent pas emprunter les transports publics genevois (TPG) pour faire de grosses courses, mais doivent prendre leur voiture individuelle, ce qui les oblige à effectuer leurs achats uniquement dans les grands centres commerciaux. Or, ceux-ci ne sont quasiment jamais situés en ville, mais généralement en dehors. Pour notre part, nous trouvons normal que l'argent de l'allocation octroyée par notre commune reste dans notre commune et ne soit pas dépensé dans les autres sous prétexte que les centres commerciaux y sont un peu plus grands et que l'on peut y acheter plus de choses en une fois.

La majorité des groupes siégeant au Conseil municipal veulent garder des commerces en ville. Pour ce faire, il faut donner à ces commerces davantage de moyens d'exister. Or les petits magasins qui vendent de menus objets comme des articles de papeterie ou des livres sont actuellement les plus touchés par la crise économique. Selon nous, il est donc important que les allocations versées par la Ville restent en ville. Pour cette raison, nous demandons au plénum d'accepter notre projet de délibération pour l'ajout de cet alinéa 5 à l'article 23A «Allocation de rentrée scolaire» du règlement relatif aux aides financières du Service social.

M. Daniel Sormanni (MCG). J'interviendrai très rapidement. Je pense qu'il s'agit d'un bon projet de délibération qui permettra de favoriser les commerces genevois tout en atteignant l'objectif de l'allocation de rentrée scolaire, à savoir qu'elle ne serve pas à autre chose qu'à des fournitures scolaires apparemment indispensables. Voilà quel est le but poursuivi.

Je profite d'avoir la parole pour poser une question à laquelle la magistrate répondra tout à l'heure: l'allocation de rentrée scolaire est-elle censée arriver au mois de septembre ou à la fin du mois de décembre, voire au mois de janvier? Dans un sens, cela a aussi son importance! Le début de l'année scolaire étant en septembre, il faudrait que cette aide soit octroyée à la fin août, juste avant la rentrée des classes. Or, je crois savoir que tel n'est pas le cas actuellement. C'est encore un autre problème à traiter...

En tout cas, notre objectif est bien de faire en sorte que cette allocation ne serve pas à autre chose qu'à l'achat de fournitures scolaires, il n'y a pas de raison qu'elle soit utilisée autrement. Il faut favoriser les commerces de la ville de Genève. Ça, c'est de la bonne politique! Les résidents d'abord!

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée par 48 oui contre 20 non.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Pour les Verts, le principe de l'utilisation de bons dans les commerces de la ville de Genève représente une idée intéressante, car cela peut favoriser le commerce local ou régional, ainsi que l'utilisation d'une monnaie locale tel le Léman. Par conséquent, nous sommes donc favorables au principe même – à condition, bien sûr, que ce système avantage le commerce local par rapport aux grandes enseignes internationales qui sont aussi présentes au cœur de la cité.

Quant à l'intention des auteurs du projet de délibération PRD-130 de contrôler si l'argent octroyé est bien dépensé, nous pouvons la comprendre, mais toutefois pas l'accepter. Actuellement, le mode de gestion de l'allocation de rentrée scolaire est simple: la somme est versée par virement bancaire, dès que les documents demandés prouvant le droit à cette aide sont transmis au Service social de la Ville de Genève, au plus tard le 31 décembre. Les Verts estiment que l'emploi de bons tel que proposé dans ce projet de délibération, au lieu de simplifier le travail de l'administration communale comme le Conseil municipal l'a récemment demandé au Conseil administratif, complexifierait au contraire la tâche de l'administration et, de plus, augmenterait le travail administratif des commerces concernés.

En outre, la mise en œuvre de ce système s'avérerait d'autant plus problématique que le montant total budgété pour l'allocation de rentrée scolaire est supérieur à 500 000 francs, ce qui impliquerait une procédure d'attribution de marchés publics. Tout cela est bien compliqué! Il faudrait aussi sélectionner quelques enseignes qui proposeraient toute la fourniture nécessaire dont les enfants ont besoin: chaussures et habits de gym, crayons, cartables, etc.

Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, nous ne sommes pas très favorables au projet de délibération PRD-130 car, à nos yeux, il entraîne un très grand

risque de mettre en place une usine à gaz dont le coût sera bien plus élevé que le bénéfice retiré. Par ailleurs, les Verts craignent que l'obligation de dépenser la somme allouée dans un nombre restreint de commerces ait des effets négatifs en termes de respect de la vie privée et d'autodétermination des personnes. Cela pourrait s'avérer stigmatisant pour les familles concernées, ce que nous ne pouvons accepter. On sait bien que, dans la majorité des cas, ces familles achètent leurs fournitures scolaires dans les magasins les plus avantageux pour elles, sur le plan de leur organisation et pour leurs finances.

Nous nous permettons ici d'émettre une proposition afin de mieux gérer l'allocation de rentrée scolaire: il serait souhaitable de se baser sur les besoins effectifs des familles en les déterminant de manière participative avec les bénéficiaires, qui seront les plus à même de nous dire quels sont les commerces où obtenir des fournitures de qualité égale, mais moins chères. Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, les Verts s'opposent au projet de délibération PRD-130.

M. Pascal Holenweg (S). Chères et chers collègues, vous avez déjà reçu ma proposition d'amendement au projet de délibération PRD-130. Je défendrai donc cet amendement plutôt que de m'exprimer sur le texte de la délibération.

Cependant, j'ai d'abord des remerciements – voire l'expression de ma reconnaissance! – à adresser à la droite dilatée, car son projet de délibération nous permet, fût-ce involontairement, de mesurer le chemin parcouru depuis un peu plus d'un siècle entre la charité paternaliste à laquelle cet objet renvoie, d'une certaine manière, et la reconnaissance des droits sociaux – dont le droit à des allocations – auxquels nous avons abouti après moult combats, revendications, conflits sociaux, politiques et économiques. Les projets de délibération de ce genre-là – j'y reviendrai – sont l'occasion de souligner à la fois la longueur du chemin parcouru et la difficulté des combats qu'il a fallu mener pour que l'on cesse de considérer les bénéficiaires de la charité privée ou publique comme des individus incapables de gérer les allocations qu'ils reçoivent, des gens à qui il faut donner des bons plutôt que de l'argent car, étant incapables de gérer cet argent, ils sont tout à fait capables de le boire au lieu de nourrir leurs enfants.

Tel était le discours que tenait au XIX^e siècle la bonne société genevoise, lorsque les premières propositions d'aide sociale ont été émises soit au Conseil municipal, soit au Grand Conseil, afin de transformer la charité publique ou privée en droits sociaux. Il a été répondu à ces bonnes âmes par d'autres bonnes âmes: «On ne peut pas donner de l'argent aux pauvres, ils le boivent au lieu de nourrir leurs enfants! Si on leur donne de l'argent, non seulement ils le boivent mais, en plus, ils vont croire qu'ils sont riches et se comporter comme des riches, alors qu'ils n'en ont pas les moyens. On va se retrouver ensuite avec des parents bourrés, des enfants abandonnés et des institutions sociales à renforcer.»

Nous pensions que ce type de discours avait disparu, mais voilà qu'il resurgit sous une forme un peu perverse, avec pour argument qu'il faut défendre les commerces genevois contre la concurrence des grands commerces ou des magasins frontaliers. Toujours est-il qu'en proposant de revenir au système des bons on demande bel et bien le retour à des pratiques qui étaient celles de la charité paternaliste du XIX^e siècle au lieu des allocations que l'Etat social, dès ses premières tentatives et jusque dans la Constitution actuelle, a fini par pouvoir imposer.

Le texte du projet de délibération PRD-130 remet en lumière des pratiques qu'on avait préféré oublier et qu'on préférerait ne pas voir revenir. On a mis plus d'un siècle pour remplacer la charité par des droits sociaux et passer du mépris des pauvres à la reconnaissance de leur dignité. On avait fini par oublier à quel point ce chemin a été difficile à parcourir.

Toutefois, le rappel historique que je viens de faire n'est peut-être pas suffisant pour s'en souvenir. Il faut donc clarifier le cinquième alinéa demandé dans ce projet de délibération en y insérant quelques mesures d'ordre symbolique, afin de montrer clairement que les bénéficiaires des aides sociales versées par la Ville doivent se comporter comme des pénitents. Ils ne doivent pas se comporter comme des gens qui disposent de droits – à savoir des citoyens – mais comme des gens qui ont d'abord à demander pardon de demander quelque chose. Evidemment, si on commence à considérer les pauvres comme des riches ou comme des citoyens, on ne s'en sort plus, Mesdames et Messieurs! (*Rires.*) On finit par leur donner de l'argent et on n'arrive même plus à contrôler l'usage qu'ils en font, comme le disaient les bonnes âmes du XIX^e siècle.

Je propose donc un amendement visant à insérer dans le projet de délibération de la droite dilatée le texte suivant:

Projet d'amendement

Ajouter à l'alinéa 5 de l'article 23A «Allocation de rentrée scolaire» tel que formulé dans le projet de délibération PRD-130: «5. Le montant de l'allocation sera versé sous forme de bons uniquement valables dans les commerces genevois (en ville de Genève) à la condition expresse que les ayants droit s'y présentent en robe de bure, cierge à la main, la tête couverte de cendre, et en demandant pardon du dérangement causé par leur pauvreté.»

Il importe, Mesdames et Messieurs, que les pauvres sachent qu'ils sont pauvres, qu'ils n'ont pas de droits mais que nous avons, nous – éventuellement, si nous sommes d'accord de le faire – le droit de leur accorder une aide qui n'est toutefois pas un droit. Il faut que cela soit marqué, symboliquement aussi, par la posture du pauvre et notre propre posture. Soyons clairs! Disons clairement

Projet de délibération: règlement allocation de rentrée scolaire

à ceux qui bénéficient de notre largesse ce que nous pensons d'eux et ce que nous exigeons d'eux: des remords, des excuses, de la reconnaissance – et de l'humilité, surtout de l'humilité! Nous aurons ainsi, à notre manière, contribué au demi-millénaire de la Réforme protestante en restaurant en Ville de Genève les indulgences! (*Applaudissements.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous annonce que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole. Madame Frigenti Empana, vous avez la parole; peut-être allez-vous défendre ce magnifique amendement socialiste...

M^{me} Jannick Frigenti Empana (S). Non, je ne vais pas défendre le magnifique amendement socialiste, Monsieur le président, car je crois que mon préopinant s'en est largement chargé – bien mieux que je ne saurais le faire moi-même, d'ailleurs.

En tant que socialistes, nous voulons souligner les bonnes questions que pose le projet de délibération PRD-130 notamment sur deux axes, le premier étant relatif aux bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire. Nous demanderons le renvoi de cet objet en commission, afin de pouvoir l'étudier en profondeur dans cette optique.

Sur le site internet de la Ville, il est indiqué que les personnes recevant cette allocation doivent avoir un permis de séjour. Nous nous demandons si les bons sont, quant à eux, destinés à des personnes n'ayant pas de permis de séjour puisque, si on n'a pas de papiers, on ne peut pas ouvrir de compte en banque et que l'octroi de bons n'implique pas que leurs destinataires aient un compte en banque. Les sans-papiers pourraient donc ainsi bénéficier de l'allocation de rentrée scolaire. Nous aimerions que cette première question soit débattue en commission.

Le deuxième axe est celui du commerce local: sur la base de quels critères détermine-t-on que tel ou tel magasin situé en ville de Genève en fait partie?

Pour ces raisons, nous demandons que le projet de délibération PRD-130 soit renvoyé en commission et non pas traité ce soir en discussion immédiate.

M. Pierre Scherb (UDC). L'Union démocratique du centre soutient le projet de délibération PRD-130. Nous sommes entièrement d'accord avec les explications de M^{me} Richard. J'aimerais juste souligner que l'allocation de rentrée scolaire est financée avec l'argent des contribuables genevois; il est donc tout à fait légitime que les montants correspondants soient dépensés dans des entreprises qui paient leurs impôts à Genève.

M. Grégoire Carasso (S). Avec tous ces objets traités en urgence, je n'en perds pas encore mon latin mais mes notes... Tant pis, allons-y gaiement sans notes!

Comme on aura pu le constater lors du vote de l'entrée en matière, l'opinion socialiste n'est pas encore faite sur le projet de délibération PRD-130. Naturellement, lorsque notre collègue libérale-radical Patricia Richard nous expose son objectif de favoriser le commerce genevois, elle touche une corde sensible au sein de notre groupe. En revanche, comme l'a souligné mon camarade Pascal Holenweg, remettre en question un régime d'allocations sociales jusqu'à présent votées par le Conseil municipal pour soutenir les familles au moment difficile – financièrement parlant – de la rentrée scolaire, c'est évidemment remettre en cause un acquis social. Voilà les deux lignes de tension qui traversent le groupe socialiste.

Monsieur le président, vous m'avez donné la parole avant que je n'aie eu le temps de rédiger un projet d'amendement dont j'aimerais toutefois parler; j'y viendrai dans quelques minutes. En effet, derrière le bon sens – à certains égards – de ce projet de délibération visant à soutenir le commerce genevois, il y a évidemment des questions de mise en œuvre qui se posent. Je ne doute pas que nos collègues de la droite élargie se les soient également posées...

Qui dit mise en place d'un système de bons pose la question de l'expérience municipale pour déployer cette nouvelle prestation publique. A-t-on l'habitude de distribuer des bons par milliers? Quel canal de distribution employer? Les bons étant de l'argent distribué aux ayants droit sous forme d'allocation de rentrée scolaire en nature, quelle garantie avons-nous qu'ils ne seront pas copiés? Quel procédé les auteurs de ce projet de délibération ont-ils en tête pour éviter cela?

On suppose que ces quelques milliers de bons annuels délivrés à l'occasion de la rentrée scolaire par les services de la conseillère administrative Esther Alder seront numérotés. Mais l'enjeu de la sécurité demeure: sortir ces bons d'une imprimante de l'administration avec des numéros différents ne garantit pas forcément que les faussaires ne pourront pas réimprimer les mêmes en obtenant une qualité tout aussi bonne. Certainement que les auteurs de ce projet de délibération se sont déjà posé cette question...

Dès lors qu'il est question d'argent public et qu'il y a un risque de falsification, je ne pense pas que la droite élargie puisse accepter à la légère la mise en œuvre d'un tel dispositif sans certaines garanties qui nous semblent importantes, au sein du groupe socialiste.

Je m'en tiens toujours strictement à la question de la mise en œuvre du système de bons, dans l'hypothèse où une majorité du Conseil municipal serait prête à voter avec un élan d'enthousiasme ce projet de délibération reposant sur le bon sens – à savoir soutenir le commerce genevois à l'occasion de la rentrée scolaire

Projet de délibération: règlement allocation de rentrée scolaire

en attribuant aux familles non pas une allocation financière, comme cela se fait depuis deux ans, mais un bon, soit une allocation en nature. Comment se passera la gestion du système du côté des commerces privés? Comment l'administration municipale procédera-t-elle pour rembourser les commerçants concernés, qui devront considérer les bons comme des espèces sonnantes et trébuchantes?

J'évoquais à l'instant le risque des faussaires, mais le même enjeu de sécurité existe du côté des commerçants, selon les modalités de remboursement adoptées par la Ville. Je reviendrai tout à l'heure sur le type de commerces concernés et le périmètre géographique où un tel dispositif devrait être déployé, mais il y a évidemment un risque que les commerçants usent, voire abusent à leur tour du système des bons pour bénéficier d'un paiement de la part de l'administration. La nature humaine est ainsi faite...

Je n'évoquerai pas ici les complications d'ordre administratif entraînées par la mise en œuvre d'une telle prestation publique: nouveaux postes, fonctionnaires qu'il faudrait certainement si ce n'est réengager – car je sais la droite sensible à cet égard – du moins déplacer au sein de l'administration... Voilà un autre enjeu qui nous semble important.

J'en viens à la problématique du type de commerces concernés. Comme je le disais tout à l'heure, le commerce de proximité nous tient à cœur, certes, mais les auteurs du projet de délibération PRD-130 et les membres de la droite élargie souhaitent-ils que tous les types de commerces bénéficient de ces bons? La FNAC de Rive, ce bon commerce genevois qui vend du matériel scolaire pour nos enfants à l'occasion de la rentrée, rentre-t-il dans cette catégorie? Pour Balexert, le critère du périmètre géographique se pose. M^{me} Patricia Richard et M. Sormanni nous disaient tout à l'heure...

Le président. Il vous reste une minute, Monsieur Carasso.

M. Grégoire Carasso. Une minute? Mon Dieu! Il faut que j'aille à l'essentiel!

Le président. Vous avez par ailleurs annoncé le dépôt d'un amendement. Si vous ne le défendez pas tout de suite, vous devrez demander la réouverture du débat pour pouvoir le faire, car la liste des intervenants est close.

M. Grégoire Carasso. Monsieur le président, je ne doute pas que vous connaissiez mieux que moi le règlement du Conseil municipal, mais nous avons quand même la possibilité de déposer un amendement tant que le débat est en cours!

Le président. Déposez votre amendement pendant que vous parlez, allez-y!

M. Grégoire Carasso. Vu qu'il reste à peu près sept prises de parole, je me dépêcherai de le déposer aussitôt que j'aurai épuisé la minute dont vous avez certainement arrêté le compte... (*Rires.*)

Bref, j'en viens à la question du périmètre géographique, évoqué tout à l'heure par M^{me} Patricia Richard que j'interpelle ainsi par votre intermédiaire, Monsieur le président. J'ai perdu mes notes, mais tel était à peu près son message: une allocation octroyée par la Ville de Genève doit bénéficier aux commerces de la ville de Genève. Il y a donc là une sorte de préférence municipale que le Parti libéral-radical souhaiterait appliquer. Mais faut-il accepter que tous les types de magasins – y compris Lidl, Aldi, la Coop, la Migros, la FNAC que je citais tout à l'heure – bénéficient avec les petits commerces de ce nouveau système ingénieux d'allocations en nature? Faut-il limiter son application au périmètre municipal?

Je conclurai par un souvenir: il y a quelques années, le Parti libéral-radical s'est montré très agacé de la quantité de paperasse que la vie politique et publique produisait au niveau fédéral, cantonal et municipal. Lui paraît-il raisonnable aujourd'hui de déployer un dispositif de bons sans bureaucratie supplémentaire, à la place d'un système d'allocations qui a évolué naturellement et qui fonctionne depuis deux ans? J'insiste: comment éviter le risque des faussaires sans bureaucratie supplémentaire?

Bref, il y a là une belle idée et une jolie intention, assurément, mais le groupe socialiste souhaite déposer un amendement prévoyant une étude de faisabilité préalable – n'employons pas de termes qui fâchent, je ne parle pas d'un audit. Je suis certain que vous soutiendrez le principe de cet amendement, Mesdames et Messieurs:

Projet d'amendement

Ajouter à l'article 23A «Allocation de rentrée scolaire» un alinéa 6 stipulé comme suit: «Préalablement à toute mise en œuvre de l'alinéa 5, une étude de faisabilité sera commandée, présentée et soumise à un débat délibératif au Conseil municipal.»

Nous appelons naturellement de nos vœux une étude minutieuse du ce projet de délibération PRD-130 en commission des finances plutôt qu'en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, car les enjeux sont avant tout d'ordre financier. Le besoin social a déjà été démontré. J'en resterai là et vous remercie pour votre patience, Monsieur le président.

Le président. Nous avons reçu une motion d'ordonnancement émanant de M. Sormanni, qui demande de traiter en urgence ce soir, immédiatement après le débat en cours, le projet de délibération PRD-129, dont nous avons déjà accepté l'urgence hier par une première motion d'ordonnancement sur le même objet. Je donne la parole à M. Sormanni pendant une minute pour défendre cette nouvelle urgence.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, juste après le débat en cours sur le projet de délibération PRD-130 – que nous devrons bien terminer à un moment donné – je souhaite que l'on traite directement le projet de délibération PRD-129 concernant les compétences délibératives du Conseil municipal.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-129 est acceptée par 63 oui contre 5 non (1 abstention).

Le président. Nous traiterons donc ce point après la fin du débat sur le projet de délibération PRD-130.

M. Lionel Ricou (DC). Le Parti démocrate-chrétien soutiendra également le projet de délibération PRD-130, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il y a la question du tourisme d'achat qui coûte cher aux commerces locaux; on évalue jusqu'à 3 milliards de francs suisses le prix des biens et marchandises achetés par des Genevois hors des frontières du canton. Cet élément chiffré plaide en faveur d'un petit coup de pouce à donner aux commerces locaux.

Lorsque M. Holenweg nous fait le panégyrique de l'aide financière municipale, on peut le suivre ou pas – on peut en tout cas l'entendre – mais n'oublions pas non plus que, pour pouvoir octroyer cette aide, il faut bien ponctionner les montants correspondants quelque part! On peut difficilement prélever cet argent ailleurs que dans les impôts des personnes physiques et la taxe professionnelle des personnes morales, à savoir les entreprises – en particulier celles qui sont situées sur le territoire de la commune. Voilà une première raison de leur donner un petit coup de pouce et d'être attentifs à leurs préoccupations, pour une fois.

Lors de plusieurs auditions en commission des finances, nous avons entendu des commerçants et des représentants d'associations de commerçants se plaindre de ne pas être suffisamment entendus par l'exécutif. Nous pourrions ici faire un petit geste en leur faveur.

La position des Verts est assez surprenante, car le projet de délibération PRD-130 vise à encourager le commerce de proximité – pas forcément celui qui est situé juste à portée de main mais, du moins, celui où le chaland se rend à pied ou avec les transports publics. Il y a donc là un aspect écologique – le souci de réduire la distance entre le commerçant et le chaland – qui devrait plutôt convaincre les Verts ou, en tout cas, retenir leur attention. De ce point de vue, il est regrettable qu'ils passent cet argument sous silence, tout comme M. Carasso l'a fait en déployant son argumentaire sur la mise en œuvre pratique du système des bons.

Il existe un modèle dont on pourrait s'inspirer: le chèque Reka, utilisable dans plusieurs commerces. Il serait tout à fait possible de calquer là-dessus notre système de bons, en collaboration avec un ensemble de commerçants disposés à y participer.

J'en viens à un dernier élément: quelqu'un a évoqué une surcharge de travail administratif pour les commerçants, mais ceux d'entre eux qui souhaitent lutter contre le tourisme d'achat seront prêts à faire quelques efforts en la matière, afin d'attirer davantage de clients.

Voilà pourquoi nous sommes convaincus de l'utilité du projet de délibération PRD-130.

M. Vincent Subilia (LR). La vocation de la politique de proximité – aussi trivial que cela puisse paraître aux oreilles de celles et de ceux qui ont encore le courage de nous écouter – est précisément d'apporter des réponses concrètes à nos préoccupations et à celles de nos électeurs.

Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, la suggestion qui vous est soumise ce soir dans le projet de délibération PRD-130 obéit à une double vocation. Premièrement, comme l'a expliqué ma collègue Patricia Richard – mais je me permets de le repréciser – cela nous permettra de nous assurer que le montant alloué servira à satisfaire les besoins auxquels il est destiné. A nos yeux, l'allocation de rentrée scolaire n'est pas un acquis social en tant que tel, n'en déplaie à M. Holenweg, dès lors qu'elle dépend de la bonne tenue de nos finances publiques. Doit-on le rappeler, notre objectif est simplement de garantir que la rentrée scolaire se déroule dans les meilleures conditions.

Le montant de cette allocation est donc destiné à nos têtes blondes et à elles seules – et non, par hypothèse, à financer les besoins éthyliques de leurs parents évoqués par M. Holenweg. Le système des bons est un levier de contrôle. Je puis imaginer – dans la tradition libérale qui est la mienne – que cela suscite des interrogations chez certains, mais il est parfois bon d'associer le bâton à la carotte. Telle est en tout cas notre vision des choses. Cela n'a rien d'un déni de recon-

naissance de la dignité de quiconque! Là encore, le discours qui nous a été servi tout à l'heure tombe dans la caricature d'une droite fort inélegamment qualifiée de «dilatée» qui stigmatiserait les personnes de condition modeste et voudrait clouer au pilori les gens qui luttent au quotidien. Ce n'est absolument pas le cas, bien au contraire!

Je le rappelle à l'attention de M^{me} la conseillère administrative: notre seul but est de nous assurer que les montants octroyés le soient précisément à ceux qui en ont le plus grand besoin, à savoir les enfants de la république.

Je passe à notre deuxième argument, que je me permettrai de développer un peu sous l'angle commercial. Ce projet de délibération poursuit un objectif parfaitement légitime: favoriser le commerce de proximité qui, en cette période de concurrence accrue, souffre de l'effet conjugué du franc fort et du carcan de l'horaire d'ouverture extrêmement limité de nos magasins. Comme l'a rappelé mon préopinant démocrate-chrétien, cette situation génère un flux d'acheteurs de l'autre côté des 100 kilomètres de frontière que nous partageons avec la France voisine. La mesure que nous préconisons, loin d'être véritablement protectionniste, s'inscrit dans la nécessité – qui est la nôtre et que nous défendons – de permettre à nos commerçants qui, eux aussi, luttent au quotidien pour pouvoir tirer leur épingle du jeu.

Pour cette double raison parfaitement pragmatique – politique de proximité envers les bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire et soutien au commerce local – il nous paraît que le projet de délibération PRD-130 doit être soutenu aussi et même faire l'objet d'un vote sur le siège.

Je me réjouissais d'entendre, dans la bouche de nos collègues du Parti socialiste, que notre demande faisait vibrer cette corde sociale qui est la leur... Eh bien, si tel est vraiment le cas, je les encourage à soutenir le projet de délibération que nous leur soumettons ce soir et à ne pas chercher à le noyer dans des arguments d'ordre opérationnel tels que ceux qui nous ont été opposés. Bien sûr qu'il s'agira de prévoir les modalités pratiques d'exécution du dispositif, mais je compte sur les excellents services de M^{me} Alder, dont je ne doute pas qu'ils veilleront à ne pas sombrer dans la bureaucratie la plus absolue, pour penser ingénieusement et de façon créative aux mécanismes de contrôle nécessaires.

Vous évoquiez les faussaires et les abus possibles, Monsieur Carasso; vous définissiez même la taille des commerces pouvant ou non bénéficier de ce système de bons... Ne vous en déplaît, Mesdames et Messieurs du Parti socialiste, la grande surface à l'acronyme en quatre lettres que vous avez mentionnée tout à l'heure, elle, paie ses charges sociales et sa taxe professionnelle ici en Suisse. C'est autant d'argent réinvesti dans notre circuit économique! Voilà les commerçants qu'il s'agit ce soir d'avoir le courage de défendre!

Car ce qui vous pend au nez, c'est précisément que celles et ceux que nous soutenons par ces généreuses allocations seront bientôt nos commerçants eux-mêmes, précarisés au point qu'ils n'auront plus d'autre choix que de mettre la clé sous le paillason et gonfler la liste des bénéficiaires potentiels de l'allocation de rentrée scolaire. Nous ne la remettons pas en cause, mais nous demandons simplement, de façon raisonnable et responsable, qu'elle aille à ceux qui en ont le plus grand besoin et que, par la même occasion, nos commerçants puissent eux aussi en bénéficier.

Je vous encourage donc toutes et tous, Mesdames et Messieurs, à avoir le courage de dire oui à une mesure pragmatique qui répond à nos besoins de proximité! (*Applaudissements.*)

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Lathion, premier vice-président.)

M. Pierre Gauthier (HP). Je me suis demandé s'il fallait suggérer que les jetons de présence des signataires du projet de délibération PRD-130 soient versés sous forme de points Cumulus... (*Rires.*) Mais je me suis dit que non, finalement. Mon collègue Holenweg nous a bien fait rire, tout à l'heure, son trait d'humour était à mes yeux tout à fait bienvenu et roboratif, mais j'estime que cette problématique est très sérieuse et qu'il est assez inconvenant de plaisanter avec la détresse et la pauvreté.

Plus sérieusement, pourquoi recourir à des bons? Depuis hier, je me suis livré à une petite recherche sur ce qu'étaient les bons. Je cite: «En période de rationnement, divers gouvernements ont eu recours aux tickets de rationnement.» La génération de mes parents et de ceux de plusieurs personnes qui siègent dans cette enceinte a connu ce système durant l'occupation allemande en France et durant l'immédiat après-guerre.

Deuxième utilisation des bons: en période de crise économique – c'est le cas actuellement dans certaines régions de Chine – les gouvernements locaux ont recours à des bons qui permettent à des bénéficiaires de recevoir des biens. Dans ce cas, le bon n'a pas de valeur monétaire, mais une valeur quantitative: un bon équivaut à un kilo de pommes de terre, une livre de lait, du matériel – mais pas de l'argent.

Troisième usage du bon: la revitalisation du commerce local. C'est en général le rôle des monnaies locales telles que celle d'ici, le Léman, dont la mise en circulation redonne aux circuits productifs courts une vitalité qu'ils étaient en phase de perdre.

Par conséquent, le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui nous ramène à des périodes historiques dramatiques, à des conjonctures économiques

qui le sont tout autant ou encore à un besoin de revitalisation de circuits commerciaux à l'agonie – ce qui n'est absolument pas le cas de Genève, malgré le bal des pleureuses entendues tout à l'heure.

Ce système de bons ne correspond absolument pas à mes valeurs, à mon éthique, à ma déontologie, qui s'alignent sur l'article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 selon lequel tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. C'est le droit supérieur auquel nous sommes tous tenus. A mes yeux, le recours aux bons ne respecte pas le principe intangible de la dignité, car il laisse entendre que le pauvre pourrait faire un mauvais usage du subside qu'il reçoit. Mais qui déciderait alors du bon ou du mauvais usage de cet argent? Qui est le dépositaire de la morale? Qui décide si cette morale-là vaut mieux que celle-ci? Vérité en deçà, mensonge au-delà! Vous connaissez tous la maxime de Blaise Pascal que je paraphrase ici, Mesdames et Messieurs, je ne vous ferai pas l'injure de vous la rappeler.

Je pense que nous avons affaire ici à un très mauvais projet, car il se base sur des prémisses fausses. Il sépare le corps social en catégories imperméables les unes aux autres; or la république – c'est comme cela que je la conçois – est une et indivisible.

Par ailleurs, pourquoi réserver ces bons aux seuls bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire? Pourquoi à ceux-ci – et à ceux-ci seulement? Cette idée, outre le fait qu'elle enfreint selon moi le principe de dignité auquel nous devrions tous être attachés, crée de fait une inégalité de traitement entre les bénéficiaires de l'aide sociale. Moi, je suis en faveur de politiques de relance économique; je suis de ceux qui pensent que l'Etat a un rôle déterminant à jouer dans l'économie. En revanche, je vous le dis tout net, Mesdames et Messieurs, je suis fortement opposé à la duplicité de ce projet de délibération car, sous couvert d'une volonté de soutenir le commerce local, c'est en fait un geste de défiance – voire de mépris, selon moi – envers les personnes qui sont dans la difficulté.

Je conclurai en reprenant la fin de l'article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui se termine par la phrase suivante: les êtres humains «doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité». La fraternité, ce n'est pas le paternalisme, et encore moins le travail fait au XIX^e siècle par les dames patronnesses.

(La présidence est reprise par M. Rémy Burri, président.)

M. Daniel Sormanni (MCG). J'entends bien toutes les critiques adressées au projet de délibération PRD-130, mais je pense qu'il s'agit ici d'une simple question de bon sens. On ne peut pas sans arrêt distribuer de l'argent comme ça,

tout en ignorant quel usage en est fait! Quant à moi, je m'étonne quand même que cette allocation de rentrée scolaire soit versée sur le compte bancaire des familles au mois de décembre. Cela n'a pas de sens, puisque la rentrée scolaire n'est pas au mois de décembre. En décembre, c'est Noël! Donc, cet argent, c'est pour les cadeaux de Noël! Voilà à quoi sert l'allocation de rentrée scolaire, en fait! Je ne crois pas que ce soit la bonne solution. Il faut faire en sorte que cette aide soit octroyée aux ayants droit au moment de la rentrée scolaire et pas après.

De plus, je trouve que le système des bons à utiliser dans les commerces locaux est une bonne solution, très facile à mettre en œuvre.

Quant à l'amendement de M. Carasso que nous venons de recevoir, je le commenterai en quelques secondes. Voilà que les socialistes veulent encore faire une étude de faisabilité... Mais enfin, on en est où, là? Nous sommes à Genève, en Suisse, dans une administration municipale! Ce type de dispositif est extrêmement facile à mettre en œuvre, rien de plus simple! Et ce n'est pas dégradant de recevoir des bons. Il y a déjà des gens qui reçoivent des cartes pour acheter leur nourriture moins cher dans les magasins Caritas. Je le répète: rien de dégradant à cela!

Autrefois, il y a longtemps – peut-être que seuls les anciens parmi nous ont connu ce système – il y avait des magasins spécialisés pour les personnes défavorisées, l'un d'eux se trouvait à la rue des Pâquis. (*Remarque de M. Pagani.*) Eh bien, oui! Ces gens en avaient besoin, Monsieur le conseiller administratif! Ils étaient bien contents de pouvoir s'y procurer des produits! Heureusement, le niveau de vie en Suisse a augmenté et, finalement, nous avons pu nous passer de ce genre de commerces. Il n'empêche que les magasins Caritas existent encore et que beaucoup de gens y vont. Il y a aussi tous ceux qui trichent, n'est-ce pas, en allant faire leurs courses là-bas alors qu'ils n'en ont pas besoin; j'ai eu l'occasion de le constater.

Je crois que le montant de l'allocation de rentrée scolaire doit être utilisé de la meilleure manière possible; l'argent ne pleut pas, il ne tombe pas du ciel devant nous! Il faut donc être efficaces et rationnels. Nous voulons maintenir cette allocation, mais à travers un système de bons dont je pense qu'il peut être mis en œuvre très facilement.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de voter le projet de délibération PRD-130 sur le siège, sans amendements. Le troisième débat aura lieu en janvier!

Le président. Voilà une nouvelle demande: après le renvoi à la commission des finances ou à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, le vote sur le siège.

Projet de délibération: règlement allocation de rentrée scolaire

M^{me} Michèle Roulet (LR). Notre discussion sur ce sujet est assez amusante... On le voit, les champions des démarches bureaucratiques qui sont toujours prêts à créer des usines à gaz en engageant plus de personnel et de fonctionnaires critiquent ce soir le projet de délibération PRD-130, sous prétexte qu'il n'est pas simple du tout à appliquer... Mais M^{me} Alder pourrait faire encore plus simple, si elle le voulait! C'est d'ailleurs ce que je lui ai déjà suggéré.

Je m'explique. Finalement, à quoi sert l'allocation de rentrée scolaire? A ce que des écoliers fort démunis puissent acheter un cartable, des chaussures de gym, un pull, un short... Je rappelle que, contrairement à la France dont s'est inspirée M^{me} Alder en créant ce dispositif, à Genève le matériel scolaire est fourni et les écoliers n'ont rien à acheter: ni gommes, ni machines à calculer, ni crayons, ni papier, ni cahiers... rien du tout!

J'avais donc suggéré à M^{me} Alder, à l'époque, d'organiser de façon très simple une sorte de collecte annuelle ou une foire aux trouvailles. Combien d'enfants changent-ils de cartable chaque année? Les directeurs des écoles pourraient mettre des cartables dans une salle communale où les enfants viendraient faire leur choix. Cela simplifierait énormément le processus!

J'en viens maintenant à un autre point très important, dans cette affaire. Voici l'anamnèse de l'allocation de rentrée scolaire: il faut garder en tête qu'elle a été créée de toutes pièces en 2014 par M^{me} Alder, car elle avait un non-dépensé de 600 000 francs dans le budget de son département en raison du fait que la Constitution genevoise avait attribué l'aide sociale individuelle au Canton. Je rappelle d'ailleurs que, pour pouvoir octroyer l'allocation de rentrée scolaire, la Ville de Genève a dû obtenir une mesure d'exception de la part du Canton, puisque cette aide échappe au cadre légal défini dans la Constitution.

Et maintenant que M^{me} Alder a instauré cette allocation, certains affirment que c'est un droit absolu! Il est toujours très facile d'instaurer des allocations – surtout grâce à l'argent public – mais si, par la suite, l'économie va mal et que les deniers publics diminuent, ouh là là, toucher à une subvention est un crime de lèse-majesté et on ne peut pas le faire!

Dans le cas présent, nous avons trouvé une autre solution qui est tout de même intéressante: garder l'allocation de rentrée scolaire, mais qu'elle serve vraiment à l'achat de matériel pour l'école – c'est-à-dire pas grand-chose au niveau du primaire et peut-être un peu plus au niveau du Cycle d'orientation. Voilà le principe de ce système de bons.

MM. Holenweg et Gauthier nous ont servi un grand discours pour faire pleurer dans les chaumières, avec l'emphase et la terminologie de rigueur: la charité, la période de la guerre où l'on recevait des bons pour acheter des pommes de

terre... Quelle idée! Vous voulez faire pleurer les gens? Notre fonction est tout de même de contrôler la manière dont est dépensé l'argent public! Or, les subventions sont financées par les contribuables. Il est donc normal que nous assumions cette charge de vérification – je ne dirai pas de contrôle – pour savoir si cet argent est utilisé à bon escient.

J'ajoute que l'allocation de rentrée scolaire concerne actuellement 3800 familles. Il n'est donc pas impossible de trouver une solution pour qu'elles puissent acheter au moyen de bons du matériel scolaire dont elles auraient besoin – ce dont je doute, mais enfin... Au moins, les montants correspondants iraient aux commerces genevois. Je ne comprends pas pourquoi cela vous choque, sur les bancs d'en face. Je vous rappelle que les enseignants du primaire qui doivent acheter des livres pour leur bibliothèque de classe reçoivent également des bons pour se fournir dans les commerces genevois.

J'insiste encore sur le fait que le matériel scolaire à Genève est distribué par le Département cantonal de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) et que les parents n'ont donc pas à l'acheter. Il y a eu un tollé, une année, car les crayons distribués dans les classes du canton ne provenaient pas de notre fameux Caran d'Ache – osons dire son nom – car c'est une entreprise genevoise, mais avaient été achetés sur France. Actuellement, le DIP n'a pas la possibilité de s'approvisionner n'importe où pour l'achat du matériel scolaire, car on considère que cet argent doit faire marcher notre économie locale.

Je sais bien que les critères économiques vous passent toujours au-dessus, sur les bancs de la gauche! Ce qui vous importe, c'est dépenser, dépenser... On a même vu une candidate de gauche se lancer dans une campagne pour devenir magistrate en disant à TV Léman Bleu qu'elle se faisait du souci quand toutes les subventions n'étaient pas dépensées, qu'elle se demandait alors ce qui se passait!

Je crois que le projet de délibération PRD-130 a quelque chose de bon et de sain, car l'argent des contribuables servira aussi à soutenir les petits commerces genevois qui luttent actuellement. Certains voient leur chiffre d'affaires plonger... Je ne parle pas du commerce de luxe comme l'horlogerie mais, quand on lit la presse sur ces problèmes, il y a de quoi se faire du souci pour notre économie locale. L'allocation de rentrée scolaire a beau ne pas être un droit et elle n'est peut-être pas tout à fait aussi utile que M^{me} Alder nous le fait croire, mais enfin, elle est entrée dans les mœurs – alors, qu'elle permette au moins aux commerces genevois de faire des affaires florissantes et à notre économie d'aller mieux!

Une voix. Bravo! (Applaudissements.)

M^{me} Maria Pérez (EàG). Monsieur le président, j'aimerais que vous transmettiez à M. Subilia que M. Holenweg a peut-être été élégant dans son intervention de tout à l'heure, mais que je crains de ne pas y parvenir et que je lui présente d'avance mes excuses. Je ferai mon possible... (*Exclamations.*)

Le président. Comptez sur moi, Madame Pérez...

M^{me} Maria Pérez. J'ai une solution radicale à proposer à M^{me} Roulet. Je pense que l'amendement de M. Holenweg est insuffisant. Nous pourrions adjoindre à chaque famille bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire un agent municipal qui s'enquerrait personnellement de son utilisation à bon escient. Quant à la gauche qui ne se soucierait pas de l'économie... Je pense que ce n'est pas vrai! Simplement, nous ne mettons pas la focale au même endroit. L'évasion fiscale et les paradis fiscaux sont glorifiés par la droite... (*Huées de la droite et applaudissements de la gauche.*)

Le président. Un instant, s'il vous plaît.

Des voix. Hors sujet!

M^{me} Maria Pérez. Je ne suis pas hors sujet...

Le président. Un instant, s'il vous plaît, Madame Pérez! Vous voulez poursuivre?

M^{me} Maria Pérez. J'aimerais...

Le président. Alors, attendez comme moi qu'il y ait un peu de calme, puis vous pourrez reprendre.

M^{me} Maria Pérez. J'inspire et je respire avec vous, Monsieur le président... En parlant d'évasion fiscale, de paradis fiscaux, de compétitivité fiscale – et la réforme RIE III n'est rien d'autre que de la compétitivité fiscale – je suis

absolument dans le sujet! Voilà l'économie dont la droite fait la promotion! Quand nous voulons contrôler l'économie pour pouvoir nous soucier des plus faibles, les libéraux veulent laisser les privés faire du commerce... mais ensuite ils veulent encore aider les commerces!

Ce soir, par exemple, la droite avait l'occasion de tenir un discours différent sur Confédération Centre et les loyers faramineux pratiqués au centre-ville. Pensez-vous, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face, que cela aidera le commerce local? Et la RIE III, croyez-vous que ça aidera?

Des voix. Hors sujet!

M^{me} Maria Pérez. Non! J'y viens, Monsieur le président, j'y viens...

Le président. Madame Pérez, franchement... Revenez sur le sujet.

M^{me} Maria Pérez. Je reviens sur le sujet.

Le président. Je vous fais volontiers confiance mais, s'il vous plaît, ne tournez pas autour du pot pendant sept minutes, sinon je vous couperai la parole avant que vous n'ayez pu parler de l'objet débattu. Je vous dirai dès que vous pourrez reprendre votre intervention, d'accord?

M^{me} Maria Pérez. Merci. Alors j'attends.

Le président. Voilà, tout va bien... Revenez sur le sujet et reprenez votre discours, allez-y.

M^{me} Maria Pérez. Je ne me suis pas éloignée du sujet. Le seul domaine où la droite veut exercer un contrôle, c'est sur le dos des pauvres! Je trouve que le texte du projet de délibération PRD-130 est dégradant, stigmatisant, humiliant! Je voudrais que vous transmettiez aux bancs de droite, Monsieur le président...

Le président. Considérez que c'est fait.

Projet de délibération: règlement allocation de rentrée scolaire

M^{me} Maria Pérez. Je voudrais que vous leur demandiez s'ils connaissent les stratégies des personnes les plus vulnérables et les plus précarisées de notre ville pour arriver à boucler leurs fins de mois. Qu'en savez-vous, Mesdames et Messieurs de la droite?

L'allocation de rentrée scolaire est versée à certaines familles selon des critères établis: pour la toucher, il faut avoir droit à un subside d'assurance maladie. Il y a donc déjà un contrôle. Ceux que la droite attaque, ce soir, c'est les pauvres! Elle n'a pas pu s'en prendre à l'allocation elle-même, c'est pourquoi elle veut marquer au fer rouge les personnes qui en bénéficient. C'est humiliant! Nous n'entrerons pas en matière sur ce projet de délibération. Si vous voulez aider le commerce local, Mesdames et Messieurs, il y a bien d'autres façons d'y parvenir et d'autres débats à mener là-dessus. Il est indécent de vouloir renvoyer cet objet en commission, car il s'agit bien d'une attaque contre les prestations sociales et les droits des plus nécessiteux dans notre ville. (*Applaudissements.*)

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, j'ai écouté attentivement les propos des différents partis. Ce qui me fait plaisir – surtout pour les familles – c'est que personne ne remet en cause aujourd'hui la nécessité de cette allocation de rentrée scolaire. Elle a été introduite en 2013 pour soutenir d'une manière simple les familles les plus en difficulté de notre ville. En effet, nous avons réussi à introduire à budget constant une prestation bienvenue pour certains ménages au moment de la rentrée des classes.

Bien sûr, beaucoup de choses sont déjà gratuites en termes de matériel scolaire, mais il n'en demeure pas moins que les parents doivent fournir à leurs enfants des vêtements, des chaussures et un sac de gym, des basanes, une trousse pour mettre les crayons, etc. Tout cela coûte de l'argent. En outre, il y a encore d'autres coûts à assumer pour le périscolaire et le parascolaire. Cela fait beaucoup, pour le budget d'une famille!

Le système actuel est simple, on l'a déjà dit: pour pouvoir toucher l'allocation de rentrée scolaire, on doit bénéficier d'un subside d'assurance maladie et résider sur le territoire de la Ville de Genève. De plus, c'est une prestation qu'il faut demander, elle n'est pas automatique. Elle s'élève à 130 francs pour les enfants qui fréquentent l'école primaire et à 180 francs pour ceux qui sont au Cycle d'orientation.

Les auteurs du projet de délibération PRD-130 proposent aujourd'hui de modifier le dispositif de cette allocation en la distribuant sous forme de bons. Sachez, Mesdames et Messieurs, que le montant correspondant est supérieur à 500 000 francs dans notre budget. Il faudra donc passer par une procédure d'appel d'offres selon l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), ce qui complexifiera passablement les choses. De plus, les bénéficiaires n'utilisent

pas forcément cette allocation dans un seul commerce. On ne peut pas acheter des chaussures d'enfant dans une papeterie...

Bref, il y aurait toute une série de points à étudier, notamment pour assurer l'égalité de traitement entre les différents commerces que vous avez la volonté de soutenir à travers cette ligne budgétaire de 530 000 francs, Mesdames et Messieurs de la droite. Pour ma part, je ne voudrais pas que le système proposé nous coûte plus cher que la somme totale attribuée aux bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire. Aujourd'hui, le dispositif en place est rodé et il ne coûte tout de même pas des millions de francs! Je le répète, la plupart des familles reçoivent 130 francs par enfant, une fois par an...

Je rappelle aussi que la capacité d'octroyer cette allocation n'est pas une faveur accordée à la Ville dans le cadre du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes, car elle est considérée comme une allocation non pas régulière mais ponctuelle, au moment précis de la rentrée scolaire. Sachez encore, Mesdames et Messieurs les auteurs du projet de délibération PRD-130, que si vous voulez l'octroyer sous forme de bons nous serons obligés, en termes de timing, de les fournir déjà au mois de juin pour que le matériel scolaire puisse être acquis à temps.

Le Conseil administratif avait jugé, en son temps, que l'allocation de rentrée scolaire dans sa formule initiale était une mesure simple et efficace répondant à une nécessité pour beaucoup de familles. Elle concerne 3700 enfants, ce qui n'est pas rien. En tout cas, je souhaiterais pouvoir discuter du projet de délibération PRD-130 en commission, si une majorité du plénum se dessine pour voter dans ce sens. Je pourrais ainsi faire des propositions en vue d'un règlement du Conseil administratif fixant les compétences liées à l'octroi de cette aide.

Mis aux voix, l'amendement de M. Holenweg est accepté par 48 oui contre 15 non (2 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement de M. Carasso est refusé par 41 non contre 27 oui.

Le président. Il y a eu trois demandes: la discussion immédiate et deux renvois, l'un à la commission des finances, l'autre à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Je mets d'abord aux voix la discussion immédiate. Si elle est acceptée, nous traiterons jusqu'au bout le projet de délibération PRD-130. Si elle est refusée, je mettrai ensuite aux voix – en deux votes distincts – le renvoi à la commission des finances, puis le renvoi à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 41 oui contre 24 non (2 abstentions).

Premier débat

M. Pascal Holenweg (S). Mon amendement ayant été accepté...

Le président. Nous sommes en discussion immédiate et vous pouvez le retirer.

M. Pascal Holenweg. Non, je ne le retire pas! La discussion immédiate porte donc sur le texte amendé, voilà! C'est tout!

Le président. Est-ce que j'allais faire autre chose?

Deuxième débat

Le président. Le vote nominal ayant été demandé, il en sera fait ainsi.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'article unique de la délibération amendée est accepté par 36 oui contre 29 non (2 abstentions).

Un problème technique étant survenu, le vote de MM. Jean-Philippe Haas (MCG), Amar Madani (MCG) et Thomas Zogg (MCG) n'a pas été enregistré. Selon le compte des voix, deux de ces trois conseillers municipaux ont voté oui et l'un était absent au moment du vote, mais il n'est pas possible de préciser leur prise de position de manière nominale.

Ont voté oui (36):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M. François Bärtschi (MCG), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Bocard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Sami Gashi (DC), M. Adrien Genecand (LR), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Christina Kitsos (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Michel Nargi (LR), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC).

Ont voté non (29):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Régis de Battista (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (HP), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Jean Rossiaud (Ve), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve).

Se sont abstenus (2):

M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M^{me} Astrid Rico-Martin (DC).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Gloria Castro (EàG), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Simon Gaberell (Ve), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Gazi Sahin (EàG), M. Pascal Spuhler (MCG).

Présidence:

M. Rémy Burri (LR), président, n'a pas voté.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – L'article 23A du règlement relatif aux aides financières du Service social ayant trait à l'allocation de rentrée scolaire est amendé de la manière suivante:

Chapitre IVA Allocations spéciales

«Art. 23A Allocation de rentrée scolaire

»¹ (*Inchangé.*)

»² (*Inchangé.*)

»³ (*Inchangé.*)

»⁴ (*Inchangé.*)

»⁵ (*Nouvel alinéa.*) Le montant de l'allocation sera versé sous forme de bons uniquement valables dans les commerces genevois (en ville de Genève), à la condition expresse que les ayants droit s'y présentent en robe de bure, cierge à la main, la tête couverte de cendre, et en demandant pardon du dérangement causé par leur pauvreté.»

M. Alfonso Gomez (Ve). On est en train de sombrer dans le ridicule, dans cette assemblée! (*Vives réactions dans la salle.*) Oui, vous êtes en train de sombrer dans le ridicule, Mesdames et Messieurs! Je demande le troisième débat sur le projet de délibération PRD-130, pour que les esprits s'apaisent et que l'on revienne à une discussion formelle un peu plus sereine. On ne peut pas voter un tel projet de délibération avec l'amendement de M. Holenweg qui vient d'être accepté.

Le président. Je vous arrête, Monsieur Gomez, franchement! On n'est pas en débat libre! Le troisième débat ayant été demandé sur cet objet, je le mets aux voix en rappelant que son acceptation requiert le tiers au moins des voix des membres du Conseil municipal présents.

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par plus du tiers de l'assemblée (42 oui, 21 non et 1 abstention).

Le président. Le troisième débat sur le projet de délibération PRD-130 aura lieu ultérieurement.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions et la résolution suivantes:

- M-1262, de *M^{mes}* et *MM. Christina Kitsos, Jennifer Conti, Grégoire Carasso, Alfonso Gomez et Daniel Sormanni*: «TVA: pour la création d'un mécanisme de redistribution»;
- M-1263, de *M^{mes}* et *MM. Maria Casares, Martine Sumi, Amanda Gavilanes, Virginie Studemann, Christiane Leuenberger-Ducret, Albane Schlechten, Ahmed Jama, Grégoire Carasso, Emmanuel Deonna, François Mireval, Sylvain Thévoz, Régis de Battista et Olivier Gurtner*: «Bal populaire, les aîné-e-s en mouvement»;
- R-202, de *M^{mes}* et *MM. Maria Pérez, Tobias Schnebli, Gazi Sahin, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer et Gloria Castro*: «La Ville de Genève doit prendre position contre la troisième réforme fédérale de la fiscalité des entreprises».

9. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu les interpellations écrites suivantes:

- IE-27, de *MM. Sylvain Thévoz et Morten Gisselbaek*: «LRDBHD: transparence, svp!»;
- IE-28, de *MM. Sylvain Thévoz et Morten Gisselbaek*: «Dégâts de la LRDBHD: que fait le Conseil administratif?».

10. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-459, de *M. Vincent Subilia*: «A quand une rue de la Croix-Rouge digne de ce nom?»;
- QE-460, de *M. Grégoire Carasso*: «Quid des pollutions au BAC?».

SOMMAIRE

1. Exhortation	3350
2. Communications du Conseil administratif	3350
3. Communications du bureau du Conseil municipal	3350
4. Questions orales	3350
5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 13 septembre 2016 de MM. Stéphane Guex et Pierre Gauthier: «Abattage de Plainpalais, transparence abso- lue» (M-1240 A)	3353
6. Motion du 2 novembre 2016 de M ^{mes} et MM. Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Alfonso Gomez, Jacques Pagan, Simon Brandt, Anne Carron, Daniel Sormanni, Vincent Schaller, Maria Vittoria Romano, François Mireval et Martine Sumi: «La Ville de Genève doit être exemplaire et transparente en matière de passation de marchés publics» (M-1256)	3405
7. Projet de délibération du 22 novembre 2016 de M ^{mes} et MM. Patricia Richard, Anne Carron, Simon Brandt, Vincent Schaller, Adrien Genecand, Daniel Sormanni, Pierre Scherb, Jacques Pagan et Lionel Ricou: «Règlement allocation de rentrée scolaire» (PRD-130)	3411
8. Propositions des conseillers municipaux	3436
9. Interpellations	3436
10. Questions écrites	3436

Le mémorialiste:
Ramzi Touma